

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

14 février 2019

Voté à l'unanimité des votants  
(2 abstentions : MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem)

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal. Merci de prendre place.

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **M. le maire**

Je vais demander à Pauline Schmidt, notre benjamine, de bien vouloir procéder à l'appel.

### **Pauline SCHMIDT**

Merci M. le maire

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan

- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Chantal Brault, en retard. Elle clôture une manifestation à la faculté. Arrive à 19h46
- ✓ Isabelle Drancy, en retard. Arrive à 20h.
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Thierry Legros
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Catherine Lequeux, absente.
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Claire Beillard-Boudada, en retard. Arrive à 20h23.
- ✓ Timothé Lefebvre, absent.
- ✓ Sophie Ganne-Moison, absente.

**M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

**IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

**M. le maire**

Deux documents sont sur votre table. Le premier document fait suite à des précisions demandées lors de la présentation du bilan social 2017 sur les absences pour longue maladie ou maladie grave. Cette fiche vous donne le détail et indique que ces absences concernent principalement des agents relativement âgés.

Le deuxième document est un extrait de la page 7 du procès-verbal, que je vous demanderai par la suite d'approuver, puisqu'une phrase avait en effet été omise. Cela ne correspond pas tout à fait à la page 7. Il faut mettre les deux pages, puisque la fin de la page 7 du procès-verbal n'est pas reprise dans le document qui vous a été distribué. Mais tout le monde comprendra.

Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal du 20 décembre 2018, compte tenu de cet ajout ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Je n'ai pas souvenir d'avoir entendu cette phrase qui a été rajoutée après l'envoi du procès-verbal.

**M. le maire**

Moi non plus. En tous cas, lorsque le compte rendu m'a été transmis sténotypé, cette phrase n'y figurait pas. Mais nous avons ensuite réécouté l'enregistrement et cette phrase y figurait. Elle est

venue toute seule. Je ne sais pas qui l'a dite. C'est sans doute moi, puisque c'était dans l'enregistrement.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Est-il possible de réécouter l'enregistrement ?

**M. le maire**

Pas maintenant. Prenez contact avec Mme Dec et vous pourrez réécouter l'enregistrement.

**Claude DEBON**

M. le maire ?

**M. le maire**

Oui, Mme Debon.

Mme Debon a passé toute une journée à réécouter les voix langoureuses de M. Campan et de moi-même.

**Claude DEBON**

Avec Mme Daugeras, nous avons effectivement écouté la bande et nous avons bien entendu de la part de M. le Maire la phrase qui a été rajoutée dans le procès-verbal. Cette phrase a de fait bien été prononcée. Nous avons bien passé une heure à réécouter l'enregistrement.

**M. le maire**

Si cela n'avait pas été le cas, je n'aurais pas proposé de la rajouter.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Je ne dis pas le contraire, sauf que nous avons reçu un procès-verbal auquel vous apportez une modification a posteriori. J'aurais bien aimé être également informé.

**M. le maire**

Oui, mais cela s'est justement passé lorsque le procès-verbal a été envoyé. Ce sont les conseillers municipaux qui, en le relisant, ont remarqué cette omission.

Je vous propose cette modification. Si vous ne souhaitez pas voter ce procès-verbal modifié, ne le faites pas.

Je mets donc aux voix ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 14 février 2019

*Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 est adopté à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et une voix contre (Hachem Alaoui-Benhachem).*

## **V- DOMAINE COMMUNAL**

### **Régularisation foncière au 1 rue du Maréchal Joffre**

#### **Patrice PATTEE**

Cette délibération porte sur la régularisation foncière de la propriété du 1 rue du maréchal Joffre, ancienne propriété de la caisse primaire d'assurance maladie. L'assiette foncière de cette propriété est composée des parcelles E119, E120, E228 et E229.

La CPAM étant partie, elle a promis sa propriété à un promoteur qui a déposé un permis de construire et a débuté la commercialisation de son programme.

L'instruction de ce projet a mis en évidence un défaut de régularisation, à savoir que les parcelles E120 et E229 constituent en réalité une partie du trottoir communal. Cette situation est issue de la mise à l'alignement de la rue du maréchal Joffre et perdue depuis la construction des locaux de la CPAM. L'arrêté du permis de construire de la CPAM du 22 mars 1972, portant concomitamment sur la construction de l'hôtel des finances et de la sécurité sociale, fait état, dans son article 2, alinéa 9, de la cession gratuite à la Ville des emprises nécessaires à l'élargissement de la rue du maréchal Joffre.

Cette procédure actée dans le permis de construire n'a pas été conduite à son terme, soit jusqu'à la publication aux hypothèques de la cession de ces parcelles. Nous vous proposons donc ce soir de délibérer sur :

- ✓ l'acquisition auprès de la CPAM des parcelles E120 et E229, pour une superficie d'environ 70 m<sup>2</sup> au prix de un euro symbolique, hors taxe, hors droit et hors charge ;
- ✓ d'autoriser le maire à signer tous documents afférents à la procédure d'acquisition.

Il se trouve que ce prix a été convenu entre les deux parties. Les services de France Domaine ont été évidemment consultés sur la valeur de ces parcelles. Ils ont conclu à une valeur de 4 200 € pour 70 m<sup>2</sup>.

La proposition prise d'un commun accord avec la CPAM est de finaliser cette transaction pour un euro symbolique.

**M. le maire**

Merci M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Dominique DAUGERAS**

Je voudrais simplement profiter de cette régularisation foncière pour signaler la dangerosité de ce trottoir. Je sais bien qu'elle n'est pas liée à l'acquisition de ces parcelles. Je ne sais pas si vous y êtes déjà passé à pied de nuit, lorsqu'il pleut. Mais je peux dire que l'on ne voit absolument pas les poteaux installés sur ce trottoir. Lorsqu'en été, les arbres ont des feuilles, c'est dans l'ombre complète. J'y suis déjà passée et c'est très dangereux. Je me permets de le signaler. Je ne sais pas s'il y a déjà eu des accidents, mais je souhaite le signaler.

**M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous prenons note de vos remarques, mais il ne faut pas se promener la nuit dehors lorsqu'il pleut, Mme Daugeras, surtout l'été.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2018.**

**Patrice PATTEE**

C'est devenu un rituel, puisque nous présentons tous les ans un bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France, ceci étant une obligation imposée par le code général des collectivités territoriales à toutes les communes de plus de 2 000 habitants.

Vous disposez des tableaux. Toutes ces acquisitions et cessions ont fait l'objet d'une présentation devant le conseil municipal, ce dernier devant délibérer sur ces transactions.

La Ville a acquis une parcelle de 210 m<sup>2</sup> rue des Mouilleboeufs auprès de l'EPFIF dans le cadre de deux délibérations prises en février et en mars 2018 pour un euro symbolique. Ce sont des parcelles qui n'ont pas été vendues à Marignan et qui sont destinées à réaliser des sentiers dans le secteur des Quatre Chemins.

La Ville a par ailleurs cédé un pavillon de 341 m<sup>2</sup> au 11 rue Michel Charaire à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat le 15 février 2018 pour 965 700 euros.

L'EPFIF, l'opérateur foncier de la ville, a pour sa part acquis deux pavillons en 2018. L'un, d'une superficie de 290 m<sup>2</sup> au 14, avenue de la Gare pour 850 000 euros et l'autre d'une superficie de 368 m<sup>2</sup> au 8 avenue du Plessis pour 480 000 euros.

L'EPFIF a également acquis un terrain et un immeuble pour une contenance cadastrale de 2 994 m<sup>2</sup> au 14, avenue du président Franklin Roosevelt pour 5 400 000 euros, ainsi qu'un immeuble de 171 m<sup>2</sup> rue du Four pour 1 600 000 euros.

L'EPFIF a enfin cédé à la Ville les parcelles destinées à réaliser les sentiers, dont je parlais précédemment dans le secteur des Quatre Chemins, d'une superficie de 210 m<sup>2</sup> pour un euro.

### **M. le maire**

Je précise que les superficies indiquées sont celles des terrains et non des pavillons. Il s'agit de la contenance cadastrale. Vous auriez pu, à juste titre, faire remarquer que certaines acquisitions étaient très chères et d'autres beaucoup moins. Mais il s'agit de la surface des terrains et non pas des constructions.

Avez-vous des questions sur ce bilan ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je voudrais revenir sur les cessions et acquisitions de l'EPFIF. Compte tenu de leur importance, je suis étonné que ce genre de transactions ne passe pas par le conseil municipal. Vous allez me dire que l'EPFIF peut faire ce qu'il veut, mais comme il fait essentiellement du portage et que ces acquisitions ont vocation à revenir dans l'urbanisme de la ville, je m'étonne qu'il n'y ait pas une procédure permettant au conseil municipal de donner au moins son avis. En l'occurrence, cela se passe presque « entre amis ». On ne voit rien passer.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

J'avais une question concernant le terrain de la congrégation des sœurs missionnaires Notre Dame d'Afrique. En lisant les décisions du maire, je me suis rendu compte qu'une procédure avait été lancée par l'ancien promoteur contre la Ville concernant l'arrêté de fin septembre 2018.

L'un des présidents de l'association m'a confirmé qu'il y avait eu une procédure de préemption de la Ville sur ce terrain pour qu'il puisse être ensuite acquis par l'EPFIF, je voudrais donc savoir quels risques encourt la Ville face à ce nouveau procès ?

**M. le maire**

L'EPFIF agit dans le cadre d'une convention passée avec la Ville et qui a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal. Ces terrains figuraient dans cette convention.

La convention dit simplement que si ces propriétés venaient à être vendues, l'EPFIF se porterait acquéreur à condition que la Ville souhaite qu'il le fasse. Rien ne dit que l'EPFIF doit revendre ces terrains à la Ville. Il peut les revendre à un autre opérateur de logements, y compris à un opérateur privé. Il fait en effet du portage, comme vous l'avez souligné, et tout ceci se passe dans le cadre d'une convention passée avec la Ville.

Cette convention a donné lieu à plusieurs délibérations du conseil municipal, puisqu'elle a été modifiée à plusieurs reprises. Elle a fait l'objet de plusieurs avenants, dont le dernier a été approuvé récemment. La convention vit toujours. Elle a été approuvée à la fois par le conseil municipal et par le conseil d'administration de l'EPFIF.

S'agissant du 14 avenue du président Franklin Roosevelt, le contentieux n'est pas engagé à l'encontre de la Ville. Il n'y a d'ailleurs pas eu préemption de la part de la Ville. Il y a eu un acte de préemption par l'EPFIF, mais celui-ci a été retiré après une négociation amiable avec le propriétaire, en l'occurrence le Vatican. C'était d'ailleurs une négociation assez difficile à mener. J'ignore s'il y a eu un voyage à Rome.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

J'ai encore une question, mais je la poserai plus tard, lorsque nous examinerons les décisions du maire.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur ce bilan. Il s'agit de prendre acte de la présentation du bilan.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VI- MOBILITÉ****Motion relative à la priorité de l'amélioration du fonctionnement du RER B sur le projet Charles de Gaulle Express.****M. le maire**

Comme vous le savez, la ligne B du RER reste caractérisée par de nombreux dysfonctionnements. En outre, de nouvelles lignes viennent perturber la régularité des trains. En effet, la ligne 15 du métro du Grand Paris a nécessité de ralentir les rames pendant plusieurs mois aux abords de la gare



d'Arcueil-Cachan. Cela était prévu et annoncé. Il n'empêche que cela a provoqué quelques ralentissements. C'est toutefois certainement un bien, la ligne 15 étant une ligne importante pour l'ensemble du proche sud de Paris.

Le risque de perturbations supplémentaires est toutefois fortement accru par l'annonce du projet de réalisation de la ligne Charles-de-Gaulle Express qui doit relier Paris à l'aéroport Charles-de-Gaulle dans des conditions meilleures que celles assurées actuellement par le RER B en termes de rapidité et de confort.

À l'examen du projet de ligne Charles-de-Gaulle Express, qualifié de projet privé, mais pour lequel la garantie de l'État est nécessaire, il est en effet apparu que les travaux de cette ligne perturberont fortement le fonctionnement quotidien de la ligne B au nord, mais que cela aura évidemment des conséquences sur la ligne au sud.

Un travail de concertation a été mené par le préfet de région qui a d'ailleurs pointé un certain nombre de perturbations, notamment à partir de 2021-2024, lorsque la montée en puissance des travaux du CDG express nécessitera des coupures de circulation importante sur cet axe ferroviaire, ce dernier reprenant en partie les lignes du RER B.

Les élus considèrent que la situation actuelle de la ligne ajoutée à sa saturation ne pourra pas supporter un trafic en mode dégradé. Ile-de-France Mobilités a émis un avis très réservé sur l'avant-projet du Charles-de-Gaulle Express le 12 décembre 2018, demandant à l'État de suspendre le projet de ligne tant que des garanties précises n'auront pas été données pour le bon fonctionnement de la ligne B.

L'association des villes du RER B sud, dont nous faisons partie, s'est également manifestée à l'issue de sa réunion du 30 janvier 2019 pour souligner qu'il n'était pas concevable que les travaux d'une ligne devant accueillir quelques dizaines de milliers de voyageurs par jour, et qui paieront d'ailleurs assez cher ce transfert, soient prioritaires sur le fonctionnement de la deuxième ligne du réseau francilien qui transporte près de 900 000 voyageurs par jour.

La Ville de Paris et le département de Seine-Saint-Denis ont pris des positions similaires à Île-de-France Mobilités.

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des Transports, a promis qu'elle reprendra les 15 propositions du préfet de région pour remédier à ces problèmes, par exemple d'envisager des fermetures longues l'été et d'anticiper un plan de transport de substitution ou d'augmenter le temps de travail de nuit pour SNCF Réseau ou de lancer une réflexion sur la création d'un fonds d'indemnisation des voyageurs en cas d'incidents. Prendre la décision de créer un fonds d'indemnisation avant même la réalisation de cette ligne, et cela plusieurs années à l'avance me semble être un mauvais signe.

Des solutions « en cours d'études » ne seront connues qu'à l'issue de la mission de coordination sur l'axe ferroviaire Paris-Nord, également menée par le préfet de région pour la fin mars 2019.

Bien que le gouvernement affirme que le projet CDG Express ne se fera pas au détriment des transports au quotidien, il apparaît nécessaire d'exiger des garanties précises de la part de l'État.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

*Compte tenu des risques de fortes perturbations du fonctionnement de la ligne B du RER en liaison avec le projet Charles-de-Gaulle Express (CDGE), le conseil municipal :*

- ✓ *demande la mise en œuvre le plus rapidement possible des investissements pour le remplacement du matériel roulant dès 2025 et la modernisation du réseau ferré ;*
- ✓ *affirme la priorité du RER B sur le projet de CDGE aussi bien pendant la durée des travaux que pendant son exploitation ;*
- ✓ *demande à l'État de suspendre le projet de CDGE tant que toutes les garanties de maintien quotidien d'un fonctionnement normal du RER B ne seront pas obtenues telles qu'elles ont été formulées par Île-de-France Mobilités dans la séance du conseil du 12 décembre 2018 ;*
- ✓ *précise que cette motion sera transmise au Premier ministre, à la ministre des Transports, au Préfet de région, à la présidente de la région Île-de-France, au vice-président d'Île-de-France Mobilités, à la présidente de la RATP, au président de la SNCF, aux parlementaires de la ligne B du RER.*

Est-ce que vous avez des questions ?

### **Dominique DAUGERAS**

J'étais présente à la fameuse réunion de l'association des élus des villes sud du RER B au cours de laquelle cette motion a été présentée, tout comme M. Pattée d'ailleurs. Vous avez à peu près repris les termes de la motion relative à la priorité de l'amélioration du RER B émise par Île-de-France Mobilités.

J'ai assez peu participé à cette discussion, mais je trouve qu'une phrase est mal rédigée. Je n'ai pas fait la remarque sur le moment, mais serait-il possible de l'améliorer un peu ? Cela ne changera probablement pas grand-chose. Il s'agit de la première phrase que je trouve mal rédigée et peu logique. Elle dit : « *demande la mise en œuvre le plus rapidement possible des investissements pour le remplacement du matériel roulant dès 2025 et la modernisation du réseau ferré* ». Je trouve que cette phrase n'a pas grand sens.

J'aurais préféré que l'on écrive la phrase suivante : « *demande la modernisation de toute urgence du réseau ferré et la mise en œuvre des investissements pour le remplacement du matériel roulant qui ne commencera qu'en 2025* ». Ce n'est pas dès 2025. Il y a malheureusement encore six ans à attendre.

Si vous êtes d'accord, je vous propose donc de modifier cette phrase dans ce sens.

Sceaux, le 14 février 2019

**Jean-Jacques CAMPAN**

D'une manière globale, nous voterons cette motion d'autant que le CARRRO, le collectif des associations riveraines du RER Robinson, dont j'assume, à mon corps défendant d'ailleurs, la présidence par intérim, puisque la présidente, Mme Vernet, a eu un grave accident dans un autobus, a envoyé une contribution au préfet Cadot. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a de quoi être scandalisé par l'attitude de l'État, ou du moins de ses représentants, dans cette affaire. L'immense majorité des associations d'usagers présentes lors de la concertation a insisté pour que le Charles-de-Gaulle Express soit réalisé après tous les travaux de modernisation prévus sur le RER B. Nous ne sommes pas opposés par principe à ce Charles-de-Gaulle Express, pour autant qu'il fasse l'objet d'un financement public. Encore qu'il s'agit peut-être d'un habillage, puisqu'on ne sait pas trop quelles sont les garanties.

Quoi qu'il en soit, je trouve scandaleux que Mme Borne décide malgré le rapport du préfet Michel Cadot de lancer le Charles-de-Gaulle Express. C'est vraiment une escroquerie et je pèse mes mots.

**M. le maire**

Je ne suis pas opposé à la proposition de réécriture de Mme Daugeras. L'idée, c'est d'engager les travaux dès maintenant pour que le matériel roulant puisse être remplacé dès 2025. Nous demandons que l'on engage dès à présent les travaux nécessaires à l'accueil du nouveau matériel en 2025. On peut mettre simplement « en 2025 ».

**Dominique DAUGERAS**

M. le maire, cela ne suffit pas. Une heure après cette réunion, le mercredi soir, il y a eu une rupture des caténaires et des gens se sont trouvés en rade pendant cinq heures à Roissy au nord de Gare du Nord. Vous avez dû le lire dans le Parisien.

Il faut remettre en état le réseau ferré dès à présent, avant même de remplacer le matériel roulant. On ne va pas attendre 2025. Il faut bien le préciser.

**M. le maire**

D'accord. Quelle est votre proposition ?

**Dominique DAUGERAS**

Je vous propose la formulation suivante : « *demande la remise en état et la modernisation de toute urgence du réseau ferré et la mise en œuvre des investissements pour le remplacement du matériel roulant en 2025* ».

Ce n'est pas dès 2025, mais en 2025. M. Vigier, le président des élus, nous a expliqué qu'on ne pouvait pas le faire avant.

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

C'est ce qui est écrit, mais dans un autre ordre. Je ne vois pas ce qu'il faut changer.

**M. le maire**

Mme Daugeras dit à juste titre que l'urgence absolue est la modernisation du réseau ferré. On modifiera de la sorte si vous en êtes d'accord : « *demande la remise en état et la modernisation de toute urgence du réseau ferré et la mise en œuvre des investissements pour le renouvellement du matériel roulant en 2025* ».

Nous passons au vote sous réserve de cette adaptation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VII- HABITAT****SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – augmentation de capital – modification des statuts – composition du conseil d'administration – attribution d'une subvention****M. le maire**

Nous atteignons pratiquement la fin de ce long feuilleton juridico-financier, administratif après de nombreux appels à la Préfecture pour débloquer les choses.

Je vous rappelle qu'il s'agissait de fusionner les offices publics de l'habitat de Sceaux et de Bourg-la-Reine au sein de la SEMASCEAUX, devenue de ce fait Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat, dont l'ampleur est augmentée et qui gère désormais le patrimoine des deux offices ainsi que le sien propre.

Au printemps 2017, nous avons procédé à la cession du patrimoine des deux offices à la SEM, en contrepartie d'une reprise des emprunts et d'une créance sur la SEM.

Les deux offices ont été dissous au 31 décembre 2017 par décret. La liquidation est donc maintenant effective. Comme nous en avons délibéré aux conseils des offices, l'attribution du boni de liquidation a été effectuée à chacune des villes concernées, soit 22 472 172,34 € pour Sceaux et 14 163 913,75 € pour Bourg-la-Reine. Nous avons maintenant des chiffres précis et définitifs.

Il est donc désormais possible de procéder à l'augmentation du capital de la SEM et lui donner ainsi des capacités accrues d'intervention, et de supprimer par un jeu d'écriture la dette de la SEM envers les deux offices dissous.

À l'heure actuelle, Sceaux–Bourg-la-Reine dispose d'un capital de 238 000 € décomposé en 14 000 actions. Au cours de l'année 2018, l'OPH Sceaux Habitat a cédé :

- ✓ 1 action à la ville de Bourg-la-Reine ;
- ✓ 2 796 actions à France Habitation, opérateur de logement social ;
- ✓ 1 action à la ville de Sceaux dans le cadre de la liquidation.

En outre, un actionnaire privé a cédé son action à la Caisse des Dépôts et consignations.

Compte tenu des opérations réalisées, notamment de l'augmentation importante de l'actif, la valeur de l'action de la SEM s'élève à 184,69 €, dont 17 € en nominal et 167,69 € en prime d'émission.

Ainsi que cela a été exposé, France Habitation a souhaité entrer au capital de la SEM au regard du partenariat privilégié développé sur le territoire des deux villes par cet organisme, qui a d'ailleurs fusionné avec DOMAXIS et s'appelle désormais Séquence.

Mais parlons de France Habitation pour plus de simplicité. France Habitation a donc décidé de souscrire à une augmentation de capital à concurrence de 1 183 493,52 €, soit avec l'apport lié à l'acquisition des titres auprès de Sceaux Habitat, près de 1,7 M€ et à hauteur de 11,50 % du capital.

Cette contribution est importante pour la SEM, puisqu'il s'agit d'argent frais arrivant au capital, les autres sommes apportées par les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine résultant de jeux d'écriture.

Pour aboutir à une proposition du capital comme nous le souhaitons, soit la minorité de blocage pour Bourg-la-Reine (33,33 %) et la majorité du capital pour Sceaux (51,66 %) et un minimum de 15 % pour les actionnaires privés, minimum exigé par la loi, les deux villes se proposent de contribuer à l'augmentation du capital de la SEM à hauteur de :

- ✓ 6 081 102,94 € pour la ville de Sceaux
- ✓ 4 924 943,54 € pour la ville de Bourg-la-Reine

Ces montants incluent la prime d'émission de 167,69 €.

En conclusion, il est donc proposé d'émettre 66 000 actions pour une augmentation complémentaire du capital de la SEM de 1 122 000 €, à raison de 17 € de nominal par action. Compte tenu des 167,69 € de prime d'émission s'ajoutant au nominal, le montant du capital s'élèvera à 14 775 200 € pour les 80 000 actions.

À l'issue de cette augmentation, la répartition du capital sera la suivante :

- ✓ Ville de Sceaux : 41 327 actions ;
- ✓ Ville de Bourg-la-Reine : 26 667 actions ;
- ✓ Caisse des Dépôts et Consignations : 2 799 actions ;
- ✓ France Habitation : 2 796 actions
- ✓ 3 Personnes physiques : 3 actions.

Il convient par ailleurs de faire évoluer le conseil d'administration.

Celui-ci est actuellement composé de :

- ✓ 4 représentants de la ville de Sceaux, désignés par le conseil municipal en début de mandat ;
- ✓ 1 représentant de la Ville de Bourg-la-Reine
- ✓ 1 représentant de la Caisse des Dépôts et consignations.

La Caisse d'allocations familiales, qui siégeait au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat, a émis le souhait de s'associer aux délibérations de la SEM. Cette participation est intéressante au regard de l'activité principale de la société en matière de logements sociaux.

Il est donc proposé de porter le nombre des membres du conseil d'administration à 17, selon la composition suivante :

- ✓ 14 représentants des deux collectivités publiques, dont 9 représentants de la Ville de Sceaux et 5 représentants de la Ville de Bourg-la-Reine.
- ✓ 3 représentants privés, dont un représentant de la Caisse des Dépôts et consignations, un représentant de France Habitation et une personne qualifiée issue de la Caisse d'Allocations Familiales.

En outre, afin de garantir une gouvernance au plus près des locataires des logements, deux représentants de ceux-ci, élus, siègent au conseil d'administration. Ceux-ci ne participent aux votes que pour les questions relatives aux logements sociaux conventionnés de la SEM. Vous le savez, la SEM est propriétaire d'autres biens qui ne rentrent pas dans la catégorie des logements sociaux conventionnés. Et les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine souhaitent que la SEM puisse investir, ce qu'elle a d'ailleurs commencé à faire, dans l'acquisition de murs commerciaux afin de mieux contrôler la diversité commerciale sur leur territoire.

La désignation des représentants de la Ville interviendra ultérieurement pour une prise d'effet à l'issue des opérations d'augmentation de capital.

Enfin, le montant des bonis de liquidation et celui de la souscription au capital de chacune des deux villes se traduisant par une différence, il est proposé de l'affecter intégralement à une subvention globale pour la SEM. Nous avons fixé une subvention provisoire de 15 millions d'euros le 20 décembre 2018 pour que les comptes puissent être plus présentables. En réalité, nous pouvons affecter une subvention de 16 390 884,71 €, ce qui signifie qu'il faut affecter un complément de 1 390 884,71 € compte tenu des 15 M€ d'ores et déjà attribués. Pour la ville de Bourg-la-Reine, le montant total de la subvention s'élève à 9 238 969,21 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ d'autoriser l'augmentation de capital de 66 000 actions au nominal de 17 € avec une prime d'émission de 11 067 540 € (167,69 € par action) dda SEM Sceaux Bourg-la-Reine ;
- ✓ d'autoriser les modifications nécessaires des statuts en liaison avec cette augmentation de capital ;
- ✓ d'autoriser la participation de la Ville de Sceaux à cette augmentation de capital pour Sceaux, le 14 février 2019

32 926 actions, soit un montant de 6 081 102,94 €, prime incluse par compensation avec la créance sur la SEM ;

- ✓ de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration du conseil d'administration dont 9 représentants de la Ville de Sceaux, 5 représentants de la Ville de Bourg-la-Reine et 3 représentants privés, auxquels s'ajoutent 2 représentants des locataires,
- ✓ d'attribuer à la SEM une subvention pour le montant du solde de créance, soit 1 390 884,71 €.

Voilà mes chers collègues, c'est presque la fin d'une grande aventure. Je veux d'ailleurs remercier Sandrine Auclair, directrice de Sceaux Habitat, qui a été la cheville ouvrière de toute cette opération au cours de laquelle nous avons eu à mesurer la complexité de notre pays.

Avez-vous des questions ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons déjà délibéré sur ce sujet, notamment sur le boni de liquidation dont vous nous aviez parlé. J'ai néanmoins une question : d'où viendra cette somme de 1 390 884 € ?

### **M. le maire**

Cette somme est inscrite au budget 2019. La totalité du boni y est inscrite ainsi que la totalité de la dépense. Sur un plan budgétaire, cela s'équilibre parfaitement. Le boni nous est versé, une partie va à en augmentation de capital et l'autre en subvention. Vous pourrez vérifier que le montant de la dépense est équivalent au montant du boni de liquidation.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

C'est ce que je souhaitais savoir. Il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire.

### **M. le maire**

Pas du tout. Cela correspond au montage que nous avons conçu au départ. Nous avons d'ailleurs délibéré sur le principe de cette opération. Le patrimoine de l'office a été réévalué par rapport à ce qui figurait dans son bilan. Cette réévaluation alimente l'actif de la SEM. En contrepartie, nous augmentons les fonds propres à hauteur du capital et de la subvention versée par chacune des deux villes. C'est donc parfaitement équilibré. La Ville de Sceaux ne perd ni ne gagne rien, sauf qu'elle est désormais actionnaire à 50 % d'un capital social qui se monte à 14 M€ et qui représente un actif relativement important. Mais cela correspond à la réévaluation de l'actif. Supposons par exemple que la SEM soit vendue à un groupe de logement social, ce qui n'est pas l'intention, la Ville pourra alors réaliser cet actif.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 14 février 2019

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **M. le maire**

Je vous remercie.

Nous délibérerons lors d'une prochaine séance sur les 9 représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SEM.

## **VIII- ENFANCE**

### **Adhésion à l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ)**

#### **Chantal BRAULT**

Nous sommes dans notre sujet, M. le maire, puisque nous sommes attachés depuis longtemps à ces observations, à ces rythmes et à tout ce qui est attachant. Nous connaissons bien cet observatoire pour avoir déjà travaillé avec certains de ses membres.

Les travaux de cet observatoire portent sur les rythmes de l'enfant, son bien-être, dans son cadre de vie, avec les partenaires travaillant autour de l'enfant, les familles, les enseignants, les animateurs. Au sein de cet observatoire siègent des scientifiques, des chercheurs, des chronobiologistes, dont certains que nous connaissons bien, puisque l'un d'entre eux habite Sceaux et que nous avons déjà fait appel à ses études. Les thématiques de cet observatoire portent sur trois points essentiels :

- ✓ La conciliation des temps de vie : comment ces professionnels travaillent-ils pour le bien-être de l'enfant qui est au cœur de ce dispositif ? On abandonne toutes les questions pratiques pour se focaliser sur le cœur du sujet qui est la manière dont l'enfant conduit sa vie scolaire, sa vie dans des activités diverses et variées.
- ✓ L'éducation et le développement de l'enfant : quels sont les dispositifs éducatifs et les initiatives les plus adaptés à la prise en compte des rythmes biologiques et psychologiques dans le développement de l'enfant ?
- ✓ La chronobiologie et chrono psychologie. Des études ont été conduites sur le sujet, dont on parle peu, mais qui existent néanmoins.

L'ORTEJ rassemble aujourd'hui les communes qui ont fait le choix de garder neuf demi-journées d'école pour essayer de construire une sorte d'observatoire plus précis sur la manière dont ce temps se vit en y associant l'ensemble des prestataires accompagnant l'enfant.

Tout cela est très lié avec ce que nous avons lancé la semaine dernière sur cette idée d'observatoire et de veille depuis la crèche jusqu'au lycée, une veille active sur l'ensemble du parcours éducatif de l'enfant. Nous sommes attachés à pouvoir travailler avec l'ORTEJ et bénéficier ainsi de ses études et de ses observations.



Grâce à cette adhésion, la Ville de Sceaux pourra être représentée dans cet observatoire et bénéficiera ainsi des études et des expériences d'autres partenaires et villes.

Il est donc proposé ce soir au conseil municipal d'adhérer à l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes. Une question va être posée qui ne figure pas dans la note de présentation, l'adhésion est de 300 euros.

**M. le maire**

Il faudrait savoir quelles villes en font partie. M. Lancrenon nous demandera sans doute s'il n'y a que des villes de gauche.

**Chantal BRAULT**

J'ai recensé des villes de droite, mais il y en a sans doute de gauche. Aussi.

**M. le maire**

Quoiqu'on ne sait plus très bien maintenant.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Claude DEBON**

Il est vrai que la question du coût est importante. Se pose aussi la question du nombre de communes n'ayant pas dérogé à cette réforme des rythmes scolaires. Sceaux ne l'a pas fait. Il serait intéressant de savoir combien sont dans ce cas. Beaucoup sont revenues aux quatre jours par semaine.

Il est également intéressant de noter que ces chronobiologistes étaient à l'origine de cette réforme des rythmes scolaires. Se pose donc la question de savoir à quoi servent ces études, ces analyses et ces prescriptions qui vont dans le sens du maintien des cinq demi-journées d'enseignement, ce rythme permettant d'améliorer les apprentissages. On voit que l'on revient sur cette réforme. Du coup, on s'interroge sur l'utilité de cet Observatoire. Est-ce que l'on travaille véritablement dans l'intérêt de l'enfant en prenant en compte ses besoins ? Bien des éléments peuvent justifier qu'il soit finalement préférable de revenir à la semaine des 4 jours, mais ce n'est pas forcément au bénéfice de l'enfant.

**Chantal BRAULT**

Ces études existent, sauf qu'elles ont été très curieusement passées sous silence. J'irai même plus loin. J'ai entendu dire que l'on communiquait peu sur le nombre de villes restées à 4,5 journées d'école par semaine. Je connais bien évidemment celles du département, mais j'ai constaté qu'il y avait une méconnaissance totale du nombre de ces villes, ce qui est quand même très étrange. Quant aux études, elles existent. J'ai entendu le ministre dire qu'il n'y avait pas d'études éclairantes sur la question des rythmes. C'est faux, des études ont été conduites. J'en ai pris connaissance et j'ai

l'intention de les comprendre encore mieux et de les mettre en pratique. Il est intéressant de pouvoir comparer tout cela et de pouvoir profiter des expériences de chacune de ces villes. Évidemment, le risque aujourd'hui serait que les villes restées à la semaine de 4,5 jours abandonnent finalement leur choix sous la pression de certains. C'est la raison pour laquelle il faut que nous soyons organisés.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Je suis allé sur le site de l'ORTEJ. Il y a effectivement des articles qui vont dans le sens des rythmes scolaires tels qu'ils ont été définis il y a quelques années, ce dont nous nous réjouissons.

Je voulais savoir si vous allez associer les associations de parents d'élèves à cette adhésion. Allez-vous leur en parler ?

L'ORTEJ est par ailleurs favorable à la réalisation de PEDT (Projet éducatif de territoire). Est-ce le cas de Sceaux ? Si c'est le cas, c'est très bien. Sinon, il serait intéressant de le faire. Et il serait également bien d'y associer les parents d'élèves.

Sur son site, l'ORTEJ évoque également des expériences très prometteuses, notamment à Issy-les-Moulineaux et Libourne. Quelles sont-elles et comment la ville de Sceaux pourrait-elle s'en inspirer pour améliorer les choses ?

### **Chantal BRAULT**

Sceaux lance actuellement une étude qui est au cœur de cette question. Nous allons faire cette démarche, qui est pourtant une démarche assez lourde. Cela fait partie des principes que nous avons posés. Nous souhaitons aller plus loin que le simple format des rythmes scolaires, puisque nous nous intéressons au parcours de l'enfant dans son intégralité. La ville d'Issy-les-Moulineaux fait quelque chose de semblable. Elle fait une étude pour voir comment ce choix doit se conduire au cours d'une année scolaire.

À l'ORTEJ, j'ai rencontré des communes déterminées à maintenir la semaine de 4,5 jours et à convaincre de ses bénéfices. Les parents d'élèves seront évidemment dans la boucle, puisque nous avons l'intention de toucher l'ensemble des partenaires. Pour l'instant, il est nécessaire d'asseoir cette sorte de fédération des villes favorables au maintien de la semaine à 4,5 jours. Après cela, nous aurons un plus large spectre qui pourra associer les parents.

Je fais une parenthèse. J'ai assisté à un conseil d'école récemment au cours duquel des parents ont fait part d'un sondage sur l'organisation des rythmes scolaires à Sceaux. Un grand pourcentage était favorable à l'organisation actuelle, ce qui est intéressant. Nous allons voir comment cette organisation pourra être plus efficace. Plus cette organisation est cohérente et plus nous aurons de chance de porter cette idée des temps de vie de l'enfant dans les meilleures conditions. Nous essaierons de ne pas baisser les bras, mais il faut toujours résister.

**Benjamin LANIER**

Je me réjouis que Mme Brault soit maintenant le fer de lance de la défense des rythmes scolaires. Je me souviens de nos débats passés. Mais cela est une très bonne chose et je ne peux que me féliciter de cette prise de conscience et de l'application de cette réforme des rythmes scolaires dans notre ville.

Je rebondis sur le point de M. Alaoui-Benhachem. Il y a eu un certain nombre de remous à la suite du vote intervenu dans les écoles. Certaines associations de parents d'élèves ainsi que des enseignants estimaient que leur avis n'avait pas forcément été pris en compte. Je ne peux que soutenir cette démarche, puisque j'avais défendu cette idée des rythmes scolaires. Je ne me dédie pas en soutenant cette démarche, mais je pense qu'il serait intéressant d'y associer dès maintenant les parents d'élèves, mais aussi les enseignants du primaire. Vous l'avez indiqué dans votre propos liminaire, je pense que le ministre actuel a tendance à mettre sous le tapis un certain nombre d'informations pour essayer de ne pas trop en parler. Aujourd'hui, le regard des enseignants est clairement négatif par rapport à cette réforme des rythmes scolaires. Avec l'appui et l'aide de l'ORTEJ, on pourrait peut-être inverser cette tendance et favoriser cette prise de conscience.

**Chantal BRAULT**

Je n'ai pas l'habitude de prendre conscience des choses à la volée. Je sais pourquoi je fais les choses, sous la responsabilité du maire, comme tous les adjoints qui œuvrent pour cette ville.

Pour l'instant, les enseignants sont très tendus sur cette affaire. Dans les arguments que je peux entendre, l'enfant n'est malheureusement pas toujours au cœur du débat.

**Benjamin LANIER**

Nous sommes tout à fait d'accord. C'est la raison pour laquelle il est important de partager les études de cet Observatoire afin que les enseignants prennent conscience de ces besoins.

**M. le maire**

J'ajouterai quelques points.

Un point sur la concertation. J'entends souvent dire que les avis de telle ou telle association ou corporation n'ont pas été pris en compte. Ce n'est pas exact. Tous les avis sont pris en compte, mais il faut finir par prendre une décision. Et c'est notre boulot.

On en aura l'expérience après le Grand Débat. Tous les avis seront pris en compte, mais tous ne seront pas suivis.

Je vous encourage par ailleurs vivement à suivre les débats de l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur « L'école de la confiance ». C'est un projet de loi dans lequel il n'y a d'ailleurs pas grand-chose. À aucun moment n'a été évoquée la question des rythmes scolaires. C'est un sujet totalement

occulté. En revanche, j'ai lu une réflexion du ministre sur le fait de consacrer les après-midi au sport et aux activités socioculturelles. C'est quand même étonnant. Si tous les après-midi sont consacrés au sport et aux activités socioculturelles, je ne vois pas comment l'on pourrait éviter d'avoir au moins 5 demi-journées d'école le matin, parce qu'il y a quand même un programme à enseigner. On est dans une espèce de « *gloubiboulga* » absolument extraordinaire. C'est notre pays. On change d'avis sans beaucoup de cohérence. On peut changer d'avis, mais on essaie généralement de le faire après mûre réflexion et avec des arguments. Je vous encourage évidemment à suivre tout cela.

**Claude DEBON**

Connaissez-vous le nombre de communes, au niveau national et au niveau du 92, revenues à la semaine des 4 jours ?

**Chantal BRAULT**

Six villes du département sont restées à la semaine de 4,5 jours.

**M. le maire**

6 villes sur 36. Et au niveau national, je crois que cela concerne 20 % des communes ayant une école, soit environ 2 000 communes. Ce chiffre n'est même pas donné. Il n'y a aucune évaluation, alors que c'est pourtant assez simple à faire.

**Benjamin LANIER**

Vous avez évoqué le projet de loi. Est-ce que l'on a mesuré l'impact de l'école obligatoire à partir de trois ans sur Sceaux ? Cela représente-t-il une augmentation importante ?

**M. le maire**

À Sceaux, les enfants de trois ans sont à peu près tous scolarisés. C'est d'ailleurs le cas partout en France. La plupart des enfants non scolarisés à trois ans sont en fait dans les départements d'outre-mer. Il n'y a donc pas une incidence forte, à l'exception des écoles privées sous contrat. Les communes ne participent pas au financement des écoles maternelles privées, la scolarisation n'étant pas obligatoire. Le fait de rendre la scolarité obligatoire en maternelle obligera les communes à participer à leur financement. C'est un montant annuel qui doit être représentatif de ce que fait la ville pour ses propres écoles. Pour Sceaux, cela représente environ 1 000 euros. Cela concerne uniquement l'école Jeanne d'Arc qui compte d'ailleurs très peu d'enfants en maternelle. Au total, il y a 30 enfants sur la maternelle et l'élémentaire. Je crois qu'on verse environ 800 euros. C'est donc très marginal. En revanche, les communes qui ne versaient rien devront verser le montant représentatif du coût d'un élève en école maternelle. L'État, voyant bien qu'il crée une charge supplémentaire pour les communes, a mis en place un système de compensation pour les Sceaux, le 14 février 2019

communes qui ne versaient rien. Mais aucune compensation n'est prévue pour celles qui devront augmenter leur participation au financement ni pour celles qui participent déjà. L'estimation globale du coût pour celles qui ne versent rien est de l'ordre de 150 millions d'euros. Et si l'on totalise l'ensemble des communes concernées, cela représente 500 millions d'euros. C'est une discussion qui ne contribue pas à des relations fluides et simples entre les collectivités locales et l'État.

### **Chantal BRAULT**

Nous allons recenser tout cela très précisément, mais ce projet de loi ne devrait pas avoir d'impact à Sceaux. Il faut savoir aussi qu'il y a un tout petit pourcentage d'enfants scolarisés à la maison. Ils sont déclarés. L'Inspection le sait et cela risque de toucher aussi ces quelques enfants. Il y a aussi la question des siestes. Certains enfants vont à l'école uniquement le matin, et pas l'après-midi. Tout cela trouvera son application, mais cela ne changera pas grand-chose pour Sceaux.

### **M. le maire**

Une autre disposition de cette loi suscite beaucoup d'inquiétudes : la possibilité de créer des établissements publics locaux d'enseignement regroupant des écoles et des collèges avec pour seul chef d'établissement le principal du collège et un directeur adjoint qui serait le directeur de l'école. Cela peut être une bonne idée. Mais le projet inquiète beaucoup, les collèges relevant du département. Les communes redoutent de perdre la compétence des écoles.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX- SANTÉ**

### **Motion relative à la pérennité de l'hôpital Bécclère**

#### **Francis BRUNELLE**

Les maires du territoire, un peu élargi, puisque je cite rapidement, Clamart, Bourg-la-Reine, Sceaux, Châtillon, Meudon, Bagneux, Malakoff, etc. ont été saisis par un document signé par le personnel de l'hôpital Antoine Bécclère inquiet pour la pérennité de cet établissement. J'attire votre attention sur le fait que ce document n'est pas signé uniquement par les syndicats, mais par l'ensemble des personnels de l'hôpital.

Je prendrai quelques minutes pour vous décrire le contexte afin que les difficultés rencontrées par le personnel soignant soient plus faciles à comprendre.

Comme vous le savez, l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris détient un certain nombre d'hôpitaux à Paris intra-muros, mais aussi en banlieue comme Créteil, Bicêtre, Clamart et Ambroise Paré. Depuis une dizaine d'années s'exprime la volonté de regrouper l'ensemble de ces hôpitaux en groupements plus importants. La loi Touraine a ainsi mis en place ce que l'on appelle les groupements hospitaliers de territoire. La loi impose donc le regroupement de structures hospitalières en entités plus grandes. Le but avoué de cette loi est une meilleure organisation de la prise en charge des soins, mais le but réel est bien sûr de faire des économies en volume, d'avoir des systèmes d'information communs, des plateaux techniques communs, etc. Cela implique une rationalisation de l'offre de soins et une suppression de lits d'hospitalisation.

L'Assistance Publique a depuis très longtemps un statut particulier par rapport au système hospitalier général, mais elle est quand même sous la tutelle du ministère et de l'Agence régionale de santé (ARS).

L'Assistance Publique, bien qu'étant un peu à part avec ses 40 hôpitaux, se voit imposer de réaliser des groupements hospitaliers qui sont pratiquement tous des regroupements hospitaliers universitaires, les hôpitaux de l'Assistance étant tous rattachés à une faculté médecine. Ces regroupements ont été mis en place. S'agissant de Bécélère, l'établissement a été rattaché au groupement comprenant l'hôpital Paul Brousse et l'hôpital Bicêtre ainsi que d'autres petites structures. Le fonctionnement de ces groupements hospitaliers universitaires a imposé la création d'un poste de directeur de GH et la disparition dans les hôpitaux constituant ces groupements hospitaliers d'une direction efficace. Ces hôpitaux ont un directeur supplétif, mais la direction réelle et opérationnelle s'exerce au niveau du groupement hospitalier de territoire.

La mutualisation permet en outre de déplacer un certain nombre d'offres de soins et de services à l'intérieur du groupement hospitalier. J'ai reçu plusieurs appels téléphoniques de la part de médecins d'Antoine Bécélère extrêmement inquiets. Les services de cardiologie et de pneumologie ont été démenagés à l'hôpital Bicêtre. La biologie, qui représente un poste budgétaire très important, a également été regroupée et Bécélère a par ailleurs perdu l'anatomopathologie, c'est-à-dire la capacité de regarder les tissus. À un moment donné, il y a un phénomène de seuil. J'ai reçu un coup de téléphone de la cheffe de service de la maternité. Je vous rappelle que la maternité d'Antoine Bécélère a vu naître le premier bébé-éprouvette dans le service du Professeur Frydman. Cette maternité est internationalement connue. Or elle est aujourd'hui en difficulté parce qu'elle ne peut plus prendre en charge les grossesses pathologiques à cause de du transfert du service de cardiologie. Cet hôpital est donc en danger.

Je mets à part le point concernant les urgences qui sont en difficulté pour des raisons internes. Je n'entrerai donc pas dans les détails.

Je suis très inquiet de cette situation. Nous sommes concernés, parce qu'il s'agit de notre hôpital de référence pour ce qui concerne les urgences et la maternité. Je voulais simplement vous alerter sur ce contexte.

Ce contexte n'est pas propre au département. Il est valable sur tout le territoire national. Mais ces soignants ont décidé de faire appel aux maires, aux députés, aux sénateurs, aux élus du territoire.

Juste un petit mot pour vous dire à quel point je suis inquiet du fonctionnement de cette réorganisation du système de soins. Je vous le dis, parce que c'est vrai. Je représente les collectivités territoriales à l'agence régionale de santé et je peux vous dire que nous sommes considérés comme des empêcheurs de tourner en rond. Cependant, on demande aussi aux maires de créer des maisons médicales, de réorganiser et de regrouper les médecins. L'ARS a donc une attitude très ambivalente vis-à-vis des élus.

Aujourd'hui, ce sont les soignants d'Antoine Béclère qui font appel aux élus pour défendre cette structure hospitalière. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion que je ne détaillerai pas, puisque je viens de vous expliquer le contexte qui permet d'éclairer son contenu.

Je vous demande donc de voter cette motion pour défendre la pérennité de l'hôpital Antoine Béclère et je vous indique qu'elle sera transmise au directeur général de l'APHP.

Je vous remercie.

**M. le maire**

Merci M. Brunelle.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Dominique DAUGERAS**

Pour quelles raisons ces services ont-ils été supprimés ? Est-ce dû à une baisse de la fréquentation ?

**Francis BRUNELLE**

C'est une décision managériale et technocratique. On a décidé de regrouper des structures sans prendre en compte les besoins de la population. L'entité administrative n'est plus l'hôpital Antoine Béclère, mais le GH Paris-Sud. À l'intérieur de cette structure, le directeur exécutif décide, comme s'il s'agissait de pions, de bouger la cardiologie et l'hématologie à Bicêtre ou tel autre service à Paul Brousse. La justification de ces mouvements, c'est une mutualisation des lits pour pouvoir faire des économies. C'est simple.

**Benjamin LANIER**

Merci beaucoup pour cette présentation et cette alerte par rapport à ce qui se passe aujourd'hui. Nous soutenons cette motion. Quelles sont les chances de réussite de cette initiative ? Indépendamment du fait que les élus soient considérés comme des empêcheurs de tourner en rond, est-ce qu'il y a quand même un dialogue possible avec l'ARS ?

**Francis BRUNELLE**

C'est une question très difficile. J'ai été contacté par le chef de service interne et la cheffe de service de la maternité. Ils me disent qu'ils n'ont aujourd'hui plus d'interlocuteurs. Le directeur de l'hôpital Antoine Bécclère n'est pas décisionnaire. La cheffe de service de maternité m'a dit avoir envoyé des mails à la directrice exécutive qui sont restés sans réponse.

Parallèlement, l'ARS a mis en place des instances de démocratie sanitaire. J'ai d'ailleurs le plaisir et l'honneur de diriger le Conseil territorial de santé du 92. Mais je dois vous dire que ces instances sont plutôt une sorte de maillon servant à faire passer les décisions prises par l'ARS et le ministère. J'ai un peu l'impression que ces instances de démocratie sanitaire, malgré cette très belle appellation, sont en réalité des chambres d'enregistrement. On peut faire remonter des choses, mais je ne pense pas que je ferai bouger le CTS du 92 pour défendre l'hôpital Bécclère. Je pense que seuls les élus peuvent faire bouger les choses, parce qu'ils représentent la population qui a besoin d'avoir accès aux soins. C'est donc à nous de bouger.

**Dominique DAUGERAS**

Je reviens à la charge. Nous sommes d'accord, mais j'ai néanmoins quelques remarques. Il y a tout de même une diminution des journées d'hospitalisation par exemple. Je reviens un peu à cette idée qu'il y a moins de malades et qu'ils restent moins longtemps qu'avant.

Par ailleurs, je me souviens être allée visiter des gens à l'hôpital Bécclère. C'était il y a une quinzaine d'années. À l'époque, c'était très peu satisfaisant sur le plan de l'accueil des malades. J'espère que des progrès ont été faits depuis cette époque.

**Francis BRUNELLE**

Vous évoquez plusieurs sujets. La diminution de la moyenne de séjour, la fameuse DMS, est un indicateur économique. Un lit vide coûte cher. Tous les directeurs d'hôpitaux ont poussé les médecins à diminuer la durée moyenne de séjour. Je suis bien placé pour vous le dire, je suis médecin. C'est-à-dire qu'on vous met dehors beaucoup plus rapidement. Et l'on vous met parfois dehors alors que vous voudriez rester un jour de plus. Cette diminution n'est donc pas liée aux progrès de la médecine, mais à une injonction managériale pour rentabiliser au mieux les lits d'hospitalisation.



En ce qui concerne l'accueil, il est vrai que les urgences de Bécclère n'étaient pas réputées pour être les plus accueillantes du territoire.

**M. le maire**

Pour ma part, je préfère être bien soigné plutôt que bien reçu.

Nous passons au vote sur cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- RESSOURCES HUMAINES**

**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières technique et sociale.**

**M. le maire**

Une délibération traditionnelle sur le tableau des effectifs.

Mise en œuvre de l'accord sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (-17/+17)

Cet accord a été signé en 2016 et a donné lieu à des décrets en 2017. Son application a été suspendue en 2018 et reportée au 1<sup>er</sup> février en 2019.

17 emplois sont concernés par cette intégration en catégorie A. Il n'y a pas de créations d'emplois, mais des transformations avec des dénominations et des échelles indiciaires différentes.

Adaptation du tableau des effectifs liés au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-1/+1).

Nous proposons après recrutement de créer un poste de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'ingénieur à temps complet.

Adaptation du tableau des effectifs liés à des réussites un concours. (-2/+2)

L'idée est de supprimer deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet et de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet. Il s'agit de deux agents ayant réussi le concours d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe.

Liste des postes liés à des emplois permanents ouverts au recrutement d'agents contractuels

Il s'agit ensuite de faire désormais figurer en annexe de la délibération la liste des postes vacants ouverts au recrutement d'agents contractuels, ainsi que la précision quant au motif de recrutement, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il s'agit de se mettre en conformité avec cette réglementation qui n'était pas appliquée dans la plupart des collectivités.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer 20 postes et à en supprimer 20.

Le tableau des effectifs est maintenu ainsi à 438,53 postes en équivalent temps plein (Ville et CCAS), dont trois agents détachés pour stage sur un nouveau grade. Ces postes seront supprimés si le stage s'avère probant.

Avez-vous des questions ?

**Claude DEBON**

Une question sur le premier point.

Comment choisissez-vous les agents qui sont intégrés en catégorie A ? On voit bien l'importance que cela peut avoir pour ceux qui sont choisis, mais comment cette intégration fonctionne-t-elle ? Est-ce qu'il y a un concours, un entretien ? Est-ce automatique ?

**M. le maire**

C'est automatique car fixé par décret. L'intégration des assistants socio-éducatifs en catégorie A est prévue par le protocole PPCR qui est le fruit d'une longue discussion nationale. C'est dû au fait que les agents qui occupent ces postes ont un niveau de diplôme correspondant à la catégorie A et non pas à la catégorie B. évidemment, les échelles indiciaires ne sont pas tout à fait les mêmes. Elles sont plus intéressantes en catégorie A. C'est ainsi.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Campan, je ne me souvenais plus que vous étiez contre. Vous avez durci votre position. Les élections approchent.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons toujours voté contre.

**M. le maire**

Il ne faut pas changer les bonnes habitudes.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada,*

*Catherine Arnould, Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Réduction du régime indemnitaire des contractuels sur emploi non permanent selon les dispositions applicables aux fonctionnaires dans le cadre du transfert primes/points.**

**M. le maire**

Vous vous souvenez que nous avons délibéré sur la réduction du régime indemnitaire des titulaires avec la transformation d'une partie de ce régime indemnitaire en points d'indice, ce qui présente comme avantage pour les agents concernés de permettre une cotisation retraite plus importante, celle-ci étant très faible sur le régime indemnitaire. Cette cotisation retraite est assurée par le RAFP (régime additionnel de la fonction publique) et non par le régime traditionnel de la fonction publique.

Ce transfert a été initié pour les titulaires. Il est maintenant proposé d'appliquer ce même régime aux contractuels sur emploi non permanent. À Sceaux, et c'est d'ailleurs ainsi dans beaucoup de collectivités, les contractuels sont gérés à peu près de la même manière que les fonctionnaires en termes de rémunération et de régime indemnitaire. Pour le calcul, leur salaire est finalement transformé en points. C'est un système appliqué à Sceaux et dans la plupart des villes, mais pas forcément dans les petites communes.

La proposition consiste à appliquer à nos contractuels le régime qui est appliqué à nos titulaires. Cela ne se traduit pas par des dépenses supplémentaires, mais simplement par ce transfert de régime indemnitaire avec un abattement variant selon les catégories qui se traduit en points supplémentaires.

Avez-vous des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Prise en compte au titre du fonds RAFP ou indemnisation des jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps (CET).**

**M. le maire**

Depuis maintenant quelques années, les agents ont la possibilité de créer un compte épargne temps et de l'alimenter par les droits à congés qui n'ont pas été pris.

Très franchement, les comptes épargne temps à Sceaux sont relativement faibles, comme d'ailleurs dans la plupart des collectivités locales. Ils sont en revanche extrêmement importants dans le milieu

hospitalier et dans la police nationale. Ce sont vraiment les deux secteurs dans lesquels les comptes épargne temps sont très élevés, les droits à récupération n'étant pas exercés par manque de temps.

Ils sont relativement faibles dans les collectivités locales, mais existent quand même.

- ✓ Le nombre total de jours inscrits sur le compte épargne temps ne peut excéder 60. Et le détenteur de ce compte épargne temps pouvait à partir du 20<sup>e</sup> jour demander la monétisation de son CET, soit l'indemnisation de ces jours sur la base d'un tarif forfaitaire défini par catégorie hiérarchique : 75 euros brut par journée pour les catégories C
- ✓ 90 euros brut par journée pour les catégories B
- ✓ 135 euros brut par journée pour les catégories A

Un décret du 27 décembre 2018 a permis d'abaisser ce seuil à 15 jours. Les conséquences sont tout à fait négligeables pour la ville, mais cela peut être intéressant pour certains agents, en sachant que les jours de CET sont soumis à cotisations et imposables.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI- FINANCES**

### **Rapport d'orientations budgétaires – année 2019**

#### **Isabelle DRANCY**

Depuis la loi Notre, les collectivités locales sont tenues, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif, de présenter le rapport des orientations budgétaires proposées pour l'élaboration du budget de la commune. Ce dernier sera proposé au vote le 28 mars prochain.

Le rapport d'orientations budgétaires doit présenter la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il doit également comporter des éléments sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement. Il donne lieu à un débat à l'issue duquel le conseil municipal est appelé à voter.

S'agissant de la situation financière de la Ville à la fin de l'année 2018, celle-ci ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'examen du compte administratif le 28 mars prochain. On peut toutefois dire que l'endettement de la commune s'élève au total à 52,1 M€ au 31 décembre 2018 auquel on peut ajouter les 2 M€ liés à la consolidation de l'emprunt contracté en janvier 2019. Ce montant total reste inférieur à celui du 31 décembre 2008 qui représente le niveau le plus élevé de la dette de la commune.

Cet endettement se divise traditionnellement en deux parties :  
Sceaux, le 14 février 2019

- ✓ l'endettement lié aux investissements pour les équipements communaux qui s'élève à 40,7 M€
- ✓ l'endettement relatif au compte foncier dont l'encours est de 11,4 M€

La dette totale n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008.

Les exercices 2018 et 2019 sont caractérisés par un pic de dépenses lié au décalage de certains projets prévus sur le mandat suite au retard de l'attribution de subventions ou encore de la faillite d'entreprises. Cette concentration de dépenses d'investissement sur les années 2018 et 2019 nécessite donc de recourir à l'emprunt, d'autant que le coût de l'emprunt reste particulièrement faible. L'euribor à 12 mois s'établit ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à -0,1160 %, soit un taux négatif. Certes, la BCE avait laissé entendre qu'elle procéderait à un resserrement des conditions d'emprunt fin 2019, mais l'inflation étant finalement plus faible que prévu, on peut considérer que ces taux d'intérêt très faibles perdureront au moins jusqu'en 2020.

Sur cette base, le coût de la dette de Sceaux s'établit à 2,19 % au 31 décembre 2018 contre 2,26 % au 31 décembre 2017.

L'emprunt à Sceaux est équilibré, puisqu'il comprend pour 55,4 % des taux fixes et pour 44,6 % des taux variables. Je précise par ailleurs que la Ville ne possède aucun emprunt toxique ou « structuré ».

S'agissant de la capacité d'autofinancement, les chiffres provisoires font apparaître que le résultat comptable 2018 de la Ville devrait s'élever à 3 168 k€ contre 1 291 k€ en 2017. Ce résultat est en nette amélioration.

En conséquence, la capacité d'autofinancement, majorée des amortissements, est également en nette amélioration, puisqu'elle s'établit à 4,2 M€ contre 2,4 M€ en 2017.

Cette augmentation est due au fait que la totalité du produit supplémentaire permis par la hausse des taux d'imposition a été affectée aux dépenses d'investissement, comme nous nous y étions engagés lors du vote du budget 2018.

Par ailleurs, chaque dépense non prévue au budget (dotations en baisse par exemple) a été compensée par la réduction d'autres dépenses.

L'engagement que nous avons pris en 2018 lors du vote du budget, à savoir de consacrer la totalité du produit supplémentaire lié à l'augmentation des impôts, soit 1,7 M€, à l'investissement a été intégralement tenu.

Par rapport à la prévision budgétaire initiale, nous avons eu de bonnes nouvelles, notamment :

- ✓ +207 k€ de produit de taxe additionnelle aux droits de mutation
- ✓ +201 k€ de produits des services du domaine

En revanche, il convient de noter une diminution du produit des impôts locaux (-161 k€) liée notamment aux exonérations non compensées décidées en cours d'année.

En outre, nous avons connu une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Voilà pour les premiers éléments provisoires de l'exécution budgétaire 2018.

S'agissant du contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2019, on peut noter que l'économie de la zone euro entre dans une phase de ralentissement après une dynamique importante. Ce ralentissement s'explique par les incertitudes liées au Brexit, une situation politique et économique instable en Italie, des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. C'est la raison pour laquelle la politique de resserrement prévue par la BCE ne verra probablement pas le jour en fin d'année. Elle sera en tout cas plus limitée.

Le gouvernement mise en 2019 sur une hypothèse de croissance de 1,7 % et un déficit de 2,8 % du PIB. La base retenue pour construire la loi de finances est un taux d'inflation estimé à 1,3 %.

Dans ce contexte national, l'effort d'économies demandé aux collectivités est fixé à 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022. Cet effort est très contraignant pour près de 322 collectivités qui voient leurs dépenses de fonctionnement limitées impérativement. La Ville de Sceaux n'est pas concernée par ce dispositif, mais doit néanmoins communiquer sa trajectoire budgétaire.

Nous serons par ailleurs une fois de plus impactés par une diminution de la dotation globale de fonctionnement d'environ 76 k€. Cette diminution de la DGF s'explique par la stabilité, voire la baisse de la croissance démographique de Sceaux, qui est une des composantes pour la fixation de la DGF. Sceaux est par ailleurs une des villes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel moyen. Elle est à ce titre considérée comme étant une ville riche et se voit donc imposer des mesures d'écêtement plus importantes.

En outre, nous avons assez peu de visibilité pour le futur, puisque nous ignorons encore comment sera compensée la disparition de la taxe d'habitation.

Enfin, Sceaux est membre de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes et qui voit ses compétences s'accroître, conformément à la loi Notre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EPT exerce la compétence de l'aménagement. La création de cet établissement qui a pris la suite de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres complexifie considérablement les flux financiers, la Ville devant reverser les impôts locaux qui lui sont versés à Vallée Sud Grand Paris. Nous devons en outre lui reverser la dotation de compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. Tout ceci ne participe pas à la clarification des flux financiers.

Autre élément s'agissant des ressources, la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été estimée à -14,7 % et devrait donc s'établir à 129 k€.

Les valeurs locatives servant de base aux impôts locaux devraient augmenter de 2,2 % en 2019, conformément à l'évolution du taux d'inflation.

Dans ce contexte, les recettes de la Ville seront donc de nouveau en baisse du fait de décisions prises indépendamment de la volonté municipale.

Nous maintiendrons toutefois notre politique d'abattement pour les familles. Je vous rappelle que la Ville de Sceaux pratique l'abattement maximum pour les charges de famille. L'abattement obligatoire est en effet de 10 % pour un à deux enfants et de 15 % à partir du troisième enfant. Nous avons porté cet abattement respectivement à 20 % et 25 % pour afficher notre volonté de soutenir les familles. Ajoutons que la Ville applique également des abattements supplémentaires pour les personnes handicapées.

Nous augmenterons la tarification des services aux usagers de 1,5 %. Cette augmentation n'est toutefois pas générale, puisqu'elle ne concerne pas les tarifs du stationnement payant, de la bibliothèque, du cinéma, des séjours pour enfants ou des classes transplantées. Nous proposons même de diminuer le tarif minimal actuellement en vigueur de la pause méridienne. Vous savez que ce tarif s'établit en fonction du quotient familial. Il s'élève à 0,95 € et nous vous proposons de le passer à 0,75 € par jour. Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 152,96 €, le tarif reste inchangé.

S'agissant de l'évolution des droits d'enregistrement, bien que l'année 2018 ait été une année record avec 1,8 M€ et que l'on reste sur une dynamique favorable, par prudence, nous avons estimé la ressource pour 2019 à 1,6 M€.

Nous aurons également quelques contributions versées par des partenaires institutionnels, notamment la CAF dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse. Pour le reste, on constate plutôt un désengagement, qu'il s'agisse de la subvention de l'État au titre du Programme de réussite éducative qui n'est plus versée pour Sceaux ou de la participation départementale pour les crèches qui est également en baisse.

Enfin, la compensation par l'Etat de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement en n-2 est en baisse de 93 k€ par rapport à 2018, puisque nous avons moins investi en 2017. Mais ce montant devrait remonter les années suivantes.

Voilà pour le volet ressources. Examinons maintenant les charges pesant sur la commune.

Nous avons toujours une charge importante relative au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes en prélevant les communes dites riches pour alimenter les communes plus pauvres. Le revenu moyen des Scéens étant deux fois supérieur au revenu moyen national, cela représente pour Sceaux une grosse contribution de plus de 500 k€. Ce montant est stable par rapport à 2018, mais reste néanmoins important.

Il était prévu que ce fonds monte en puissance et que notre contribution augmente. Compte tenu des évolutions et des réformes des collectivités locales, l'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal est reporté.

Juste pour vous donner quelques références, le revenu fiscal de référence à Sceaux reste très élevé, puisqu'il s'établit à plus de 58 k€ pour la dernière année connue contre 44 k€ pour Bourg-la-Reine, ville assez proche de la nôtre. C'est la raison pour laquelle Sceaux fait partie des communes qui contribuent fortement au FPIC.

Autre élément important pesant sur les dépenses de la Ville : les charges de personnel. Elles devraient progresser de 1,4 % en 2019. Nous essayons de limiter au mieux cette augmentation par une politique très active de reclassement et d'encouragement de la mobilité interne. Nous avons mis en place un dispositif de réorientation professionnelle, une cellule mobilité pour favoriser le reclassement des agents concernés ou leur reprise sur des postes adaptés à leurs contraintes médicales. Nous avons la volonté d'améliorer et d'accroître l'employabilité des personnels.

Nous limitons également le recours aux heures supplémentaires et nous avons fait le choix d'un nouvel assureur, Sofaxis, dans le cadre du marché ouvert par le Centre de gestion de la petite couronne.

Nous devons néanmoins faire face à une augmentation des dépenses avec la reprise en 2019 du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération) et les effets du glissement vieillesse technicité (avancements des fonctionnaires). Ces charges ne sont pas maîtrisables et contribuent à l'augmentation des charges de personnel. À cela s'ajoute l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous avons pour l'instant prévu une augmentation des charges de personnel de 1,4 %, toutefois l'effet de l'instauration d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, contrebalancée par la diminution des cotisations sociales, reste difficile à évaluer, la mesure étant intervenue récemment.

Nous pensons par ailleurs que le rétablissement de la journée de carence nous permettra de faire quelques économies.

À ce jour, la structure et la composition des effectifs restent stables à 415 EPT. 80 % des agents communaux sont des agents de catégorie C travaillant dans la production de services (écoles, crèches, garderies, etc.). La durée du temps de travail s'établit enfin à 1 607 heures, conformément à la réglementation sur le temps de travail.

Voilà pour les charges de la Ville.

Dans ce contexte, la plupart des communes verront leur épargne brute se dégrader et devront renoncer à certains investissements. Sceaux, pour sa part, compte tenu de son plan d'investissement



pluriannuel, fait le choix de maintenir, voire même d'augmenter l'investissement sur les années 2018-2019 et réaffirme ainsi ses priorités.

La première priorité est la poursuite de l'amélioration du service à la population. Il s'agit de rendre la Ville plus accessible. Dans ce cadre, nous avons développé la démarche « Qualiville » qui permet d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans les lieux d'accueil. Trois services sont aujourd'hui certifiés, notamment le service Population/citoyenneté et le service Finances/facturation.

En 2019, la Ville poursuit son exigence de qualité et de transparence, puisqu'elle fait partie des 25 collectivités expérimentant la certification des comptes avec l'aide de la Cour des comptes et la chambre régionale des comptes. Vous savez que la Ville s'est lancée dans cette expérimentation en 2017. Nous sommes pour l'instant dans une démarche de tutorat, mais nous ferons une certification à blanc de nos comptes à compter de l'année 2020.

Un autre axe important de notre politique est le soutien aux familles et la priorité donnée à l'éducation. Nous pouvons être fiers de donner satisfaction à 90 % des demandes de garde d'enfants des jeunes familles de Sceaux. Cela mobilise beaucoup d'argent, mais cela permet aux femmes de travailler. Nous pratiquons par ailleurs les abattements maximaux pour charges de familles, ce qui représente un coût d'environ 1,1 M€ pour la commune. J'ajoute que nos abattements s'appliquent également aux impôts encaissés et reversés à l'ETP, ce qui représente un gain total pour les familles de 1,6 M€.

Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la vie scolaire et périscolaire. Nous sommes l'une des rares communes ayant maintenu la présence dans chaque école maternelle d'une ATSEM par classe, ce qui permet d'accompagner les professeurs des écoles qui peuvent ainsi se consacrer à leur mission pédagogique.

Nous souhaitons continuer à prioriser l'accompagnement des personnes en difficulté, isolées ou âgées. Et nous voulons favoriser et développer l'action culturelle. C'est la raison pour laquelle nous sommes engagés dans la rénovation de la bibliothèque. De la même façon, nous soutenons le Trianon, les associations et équipements de la ville, notamment la MJC et le CSCB.

Nous souhaitons faciliter la vie de ces familles en leur permettant l'accès à des moyens modernes de paiement par le « portail famille », sans avoir à se déplacer ou être dépendantes des heures d'ouverture de la mairie. Toutes les prestations sont désormais réglables par Internet, ce qui permet à nos services de se concentrer sur les personnes en difficulté et d'améliorer leur productivité.

De la même façon, l'ouverture du RAM/RAP en 2016 permet d'aider les familles et les assistantes maternelles.

La Ville affiche également la volonté d'accueillir et d'orienter au mieux les personnes âgées et leurs aidants grâce à l'Espace seniors qui connaît un grand succès.

La priorité donnée au soutien des familles sera encore renforcée dans les années à venir avec l'ouverture en 2020 de deux crèches de 40 berceaux et d'appartements pour étudiants, Sceaux se voulant « campus urbain ».

Nous affichons également notre volonté de maintenir un environnement urbain de qualité en poursuivant la rénovation de l'éclairage ainsi que l'enfouissement des réseaux urbains. L'année 2018 a notamment été marquée par d'importants travaux de rénovation des parkings. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise EFFIA et ont été permis dans le cadre de la délégation de service public. Ils ont permis d'améliorer la qualité des offres de parkings, de les sécuriser, de les repeindre. Nous souhaitons que notre espace urbain et public soit de meilleure qualité.

Ces priorités seront maintenues en 2019, notamment dans le cadre de la démarche « Parlons ensemble de l'environnement ».

Le maintien du soutien au logement social constitue également une priorité importante pour la ville. Le taux de logements sociaux est actuellement de 22,4 % et la Ville doit atteindre le taux requis de 25 %. Dans ce cadre, la Ville verse une subvention à France Habitation. La fusion des deux offices de Bourg-la-Reine et de Sceaux nous permet enfin d'être un acteur important et indépendant dans le secteur du logement social.

Autre élément important, le soutien aux associations telles que la MJC ou le CSCB, mais aussi aux associations, notamment sportives, qui demandent des financements à la Ville en raison du désengagement croissant des partenaires institutionnels.

Nous souhaitons aussi valoriser le patrimoine touristique et économique de la ville. Dans ce cadre, nous encourageons vivement le tournage de films et la vocation touristique de la ville. 2019 verra le lancement de l'année Colbert au cours de laquelle seront organisées plusieurs manifestations en partenariat avec le Département.

Nous poursuivons enfin notre politique de maintien en bon état du patrimoine municipal grâce à des travaux d'entretien et de l'espace public. Il s'agit notamment de :

- ✓ La poursuite des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- ✓ L'achèvement des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
- ✓ La poursuite des travaux de construction de deux crèches sur le site Albert 1<sup>er</sup> ;
- ✓ Les travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Dans ce cadre, nous menons une recherche active de financements. Vous avez dans le rapport les principaux éléments relatifs à ces financements qui expliquent notre volonté de maintenir nos investissements. Je vous rappelle que nous avons deux ans à partir de l'obtention d'une subvention pour commencer la réalisation du projet. Les travaux du site sportif des Blagis sont ainsi subventionnés à hauteur de 41 %, la crèche Albert 1<sup>er</sup> et la bibliothèque à hauteur de 38 %, et la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste hauteur de 44 %.

Il s'agit donc d'une gestion au plus près des dépenses et en même temps d'une volonté de préparer l'avenir pour les générations futures en réalisant des investissements grâce à l'apport de subventions, mais également en recourant à l'emprunt. La Ville pourrait temporairement augmenter son recours à l'emprunt pour financer tous ces projets.

Voilà globalement dressés ces éléments budgétaires. Nous maintiendrons évidemment les taux d'imposition inchangés.

### **M. le maire**

Merci, Mme Drancy pour cet exposé complet.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Merci, Mme Drancy pour cet exposé de votre politique.

J'ai trois points à relever, dont deux contradictions.

Premièrement, vous dites que la Ville voit sa dotation globale de fonctionnement diminuer. Elle subit une politique d'écrêtement, la commune étant riche. Je dirais plutôt qu'il s'agit d'une commune de riches. La baisse de la taxe d'habitation, qui va se poursuivre, a bénéficié en premier lieu aux classes moyennes. Et en même temps, vous continuez à soutenir l'abattement pour les familles qui coûte à la Ville 1,6 M€.

### **Isabelle DRANCY**

C'est 1,6 M€ avec la communauté d'agglomération.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

C'est donc 1 M€ pour la Ville. Ce montant est identique à celui de l'année dernière. Comment se fait-il qu'il n'ait pas diminué alors que de nombreuses familles ont bénéficié de la baisse de la taxe d'habitation ?

Deuxièmement, vous avez dit l'année dernière que vous deviez augmenter les impôts pour financer un pic d'investissement. Vous avez ajouté que si les travaux ne se faisaient pas, nous risquions de perdre les subventions qui nous avaient été octroyées. Cet argument a été utilisé pour faire passer l'augmentation des impôts, une augmentation qui vous a permis de dégager 1 M€ supplémentaire. Nous étions opposés à cette augmentation que nous estimions injuste. D'autres conseillers municipaux de votre majorité vous ont même demandé pourquoi vous n'aviez pas recours à l'emprunt, la majorité ayant toujours favorisé l'emprunt à l'augmentation des impôts. Mais vous avez comme par hasard procédé à cette augmentation en la justifiant par un pic d'investissement.

Cette année, vous revenez à la charge en justifiant le recours à l'emprunt par ce même pic d'investissement. Je ne comprends pas votre logique. Vous nous avez dit l'année dernière que vous augmentiez les impôts pour éviter d'avoir recours à l'emprunt et vous dites cette année que vous allez quand même emprunter pour faire face à ce pic d'investissement. Je ne comprends pas cette contradiction et j'aimerais avoir une explication.

Le troisième point concerne la sécurité. En page 14, vous précisez que vous allez accentuer les actions de prévention en matière de sécurité publique. Vous avez un plan pour la gare de Robinson et le jardin de la Ménagerie, mais rien n'est prévu pour les Blagis alors que de nombreuses associations et familles se plaignent d'une insécurité grandissante.

Quelles mesures de sécurité avez-vous prévues pour les Blagis ?

Je vous remercie.

### **Thierry LEGROS**

Je dirai : rien de nouveau sous le soleil. La majorité va s'enfermer dans une situation d'endettement très élevé, rejetant la faute sur l'État et entretenant à souhait la confusion en présentant les chiffres de façon à manipuler l'opinion sur la complexité à donner à la photo de nos finances.

Pourtant, des outils simples existent et sont même requis par la loi pour valider le rapport d'orientations budgétaires. L'article L2312-1 dispose que les communes doivent présenter, lors de ce rapport, un certain nombre d'éléments, et notamment une présentation pluriannuelle à deux ans au minimum sur les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes, le rapport présentant le cas échéant les orientations en matière d'autorisations de programmes. Or le projet de centre-ville est absent de ce rapport, ce qui est au moins un étonnement, car ce projet est déjà entamé. On a un permis de construire.

Aussi, mes chers collègues, cette version du rapport d'orientations budgétaires est une entrave manifeste à notre bonne information. C'est pourquoi nous considérons que le débat n'a pas eu lieu ce soir.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je constate une certaine autosatisfaction sur les évolutions depuis 2008. Si vous le permettez, je reviendrai en 2001.

En 2001, la dette de la ville était de 10 M€. En 2008, elle se situait aux alentours de 55 M€, soit une multiplication par cinq.

Vous dites que cette année la capacité d'autofinancement est excellente, autour de 4,2 M€. Mais je voudrais rappeler que l'augmentation des impôts, d'environ 10 %, a rapporté 1,7 M€. Je suis un peu étonné par ce chiffre. Je pense que cela devrait se situer plutôt autour de 2 M€ ou 2,2 M€.

Sceaux, le 14 février 2019

l'on fait le total de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, on est aux alentours de 25 M€. 2 % de 25 M€, cela fait 2 M€ et non pas 1,7 M€. Je sais que l'on a souvent discuté du ratio de désendettement dont vous estimez qu'il n'est pas très représentatif, mais regardé sur une longue période, il a pourtant bien une signification.

Pour en revenir à 2001, nous avions à l'époque une capacité d'autofinancement d'environ 2 M€ et une dette d'environ 10 M€, soit un ratio de désendettement de 5 ans.

Aujourd'hui, si je prends votre chiffre brut de 55 M€ de dettes divisé par 4,2 M€ de CAF, on trouve effectivement un ratio de désendettement de 13 ans. Mais cette capacité d'autofinancement découlant de l'amélioration du résultat comptable est due à cette augmentation d'impôts d'environ 2 millions d'euros. Sans cette augmentation d'impôt de 2 millions d'euros, on serait à des ratios de désendettement autour de 26 ou 27 ans.

Vous parlez beaucoup des subventions. Je sais bien que les subventions sont de l'argent venant d'ailleurs. Sauf que cet argent qui vient d'ailleurs, d'une manière ou d'une autre, nous le payons. Il me semble qu'il faudrait raisonner en termes d'investissement avec les seules ressources de la commune. Ces subventions viennent finalement d'autres collectivités. Et comme l'on peut penser que chacun reçoit des subventions, on se demande finalement si tout cela ne s'équilibre pas. Et de toute façon, nous les payons d'une manière ou d'une autre. Je crois donc que les investissements doivent être calculés aux bornes des ressources des communes.

Vous dites que le pic d'investissement tient à un certain nombre de considérations, un architecte qui a fait faillite par exemple. Je voudrais quand même vous rappeler que vous n'avez jamais voulu prendre en compte les propositions que nous avons faites. Je parle notamment du gymnase, que je continue d'appeler Léo Delibes. On n'est pas très loin des Bas-Coquarts. On aurait très bien pu s'arranger avec Bourg-la-Reine. Vous l'avez d'ailleurs fait pour la SEM. Pourquoi ne pas avoir essayé de mutualiser avec Bourg-la-Reine, les Bas-Coquarts étant à 500 mètres.

Ensuite, vous avez quand même fait depuis 2001 des investissements très importants. Rappelez-vous les 18 M€ de l'extension de la mairie. Ce n'est pas l'État qui vous a poussé à faire une extension de mairie à 18 M€. C'est une décision que vous avez prise ici.

Malheureusement, nous continuons de penser que cette commune continue à vivre au-dessus de ses moyens.

Une remarque sur le revenu moyen. J'ai entendu dire que Sceaux était une commune de riches. Ce n'est pas le cas. Cette commune compte 14 % de foyers fiscaux avec des revenus très élevés. Les autres sont dans la moyenne. L'État fait la moyenne, mais avant de parler de commune riche ou de commune de riches, je crois qu'il faut y regarder à deux fois. C'est à peu près tout ce que je voudrais dire ce soir, sinon cela risquerait de durer trop longtemps.

**Benjamin LANIER**

C'est en effet tout l'inconvénient de la moyenne.

Je vous remercie pour cette présentation. C'est un peu un copier-coller chaque année. On peut saluer une certaine constance. On note pour cette année quelques petites nouveautés, une dépense nouvelle financée par la Ville pour préparer la campagne à venir avec un nouveau « Parlons ensemble de l'environnement ». Je voulais savoir à combien aller se chiffrer cette démarche intéressante sur un plan intellectuel, mais également pour les comptes de campagne.

Je note une certaine incohérence dans les propos sur le développement durable où l'on donne un engagement important de la Ville sur cette question tout en démantelant, sans apporter de solutions, les bornes Autolib' alors qu'on pouvait éventuellement les utiliser pour promouvoir la voiture électrique sur notre territoire.

Pour reprendre le point de M. Alaoui-Benhachem sur le recours à l'emprunt. Le paragraphe page 16 explique que la Ville aura recours à cette stratégie alors que vous disiez l'année dernière que vous augmentiez les impôts pour ne pas avoir à emprunter. Il faudrait être plus constant.

Je reviens sur la remarque de M. Legros. Nous avons déjà demandé l'année dernière un programme pluriannuel clair d'investissement. Indépendamment de l'article évoqué et pour soutenir la cohérence dont vous parlez, je pense que cela nous permettrait de comprendre les étapes à venir. Un calendrier présentant les différents programmes et les financements nécessaires nous paraît être quelque chose d'intéressant.

**M. le maire**

S'il n'y a pas d'autres interventions, je demanderai à Isabelle Drancy d'apporter quelques précisions avant de dire un mot.

**Isabelle DRANCY**

S'agissant de la baisse de la taxe d'habitation et des abattements, je voudrais dire que l'abattement est une décision des collectivités locales. Remettre en cause l'abattement revient à augmenter la pression fiscale sans compensation. La personne bénéficiaire du dégrèvement en bénéficiera avec la politique d'abattement de l'année 2017. Elle paiera donc plus cher. L'État a institué la diminution de 30 % de la taxe d'habitation à taux d'imposition et à politique d'abattement constante en 2017.

Par ailleurs, l'abattement de la taxe d'habitation pour les familles ne dépend pas des revenus. Si nous le faisons, ce serait illégal. Diminuer la politique d'abattement pénaliserait les familles bénéficiant de l'allègement de 30 % mais la situation est figée en 2017.

Sur l'augmentation des impôts, les 1,7 M€ sont les chiffres relatifs à l'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Ce sont les taux qui nous sont donnés par la DGFIP. Il faut peut-être se rapprocher de la DGFIP si les chiffres ne sont pas corrects. Cette augmentation de 1,7 M€ est exclusivement affectée à l'investissement. Il n'y avait pas eu d'augmentation des impôts depuis 10 ans. On ne fait jamais une augmentation d'impôt de gaieté de cœur, mais cette augmentation n'a pas servi au fonctionnement. Elle est complètement dédiée à l'investissement. C'est pourquoi on peut dire que l'amélioration de la CAF qui permettra de financer les investissements trouve son origine dans cette augmentation du taux d'imposition.

S'agissant des investissements, il est vrai que nous sommes constants dans nos explications. Nous avons un plan d'investissement sur plusieurs années et qui est constitué du site sportif des Blagis, de l'église Saint-Jean-Baptiste, de la rénovation de la bibliothèque et du programme Albert 1<sup>er</sup>. Ces travaux ont subi des décalages qui conduisent à un pic d'investissement en 2018 et 2019, comme le montrent les graphiques. Ce pic d'investissement a nécessité d'augmenter les impôts et de recourir à l'emprunt. Les taux sont négatifs et nous pouvons espérer qu'ils le restent jusqu'en 2020. Il serait donc dommage de se priver de ce recours à l'emprunt. Je ne vois pas pourquoi on ne continuerait pas à s'endetter quand on peut bénéficier de taux aussi faibles, surtout s'il s'agit de financer des investissements qui seront utiles à une ou deux générations. Je ne pense pas que l'on aura besoin de reconstruire le site des Blagis dans 7 ans.

S'agissant de la mutualisation, on souhaite bien sûr mutualiser. Comme vous le soulignez, M. Campan, nous y sommes tellement favorables que nous sommes à l'initiative de l'acquisition du patrimoine des OPH de Bourg la Reine et de Sceaux par la SEM de Sceaux. Mais pour être à l'initiative, il faut aussi que l'autre commune soit demandeuse. Et s'agissant du gymnase, nous vous l'avons dit, Bourg-la-Reine n'était pas du tout intéressée. Je crois qu'on a toujours favorisé la mutualisation et que nous avons toujours œuvré dans ce sens, mais il faut être deux pour concrétiser. En l'occurrence, Bourg-la-Reine ne le souhaitait pas.

S'agissant de la sécurité, des choses sont faites. Nous faisons tous les ans des investissements en matière de sécurité, qu'il s'agisse de la vidéosurveillance ou encore des installations réalisées dans les parkings. Les Blagis comptent déjà trente caméras de vidéosurveillance. Est-ce qu'il faut en rajouter ? Le débat est ouvert. Mais on ne laisse pas les Blagis sans rien.

## **M. le maire**

Merci Isabelle. J'ajouterai quelques points.

S'agissant de la sécurité, contrairement à ce que vous pouvez penser, si l'on regarde les faits d'insécurité, c'est-à-dire les cambriolages, les vols de voitures et les agressions physiques, très peu nombreuses à Sceaux, le quartier le plus sensible n'est pas celui des Blagis, mais celui de Robinson, en raison notamment du terminus de la ligne B du RER. C'est ensuite le centre-ville et un peu le parc de Sceaux pour les cambriolages. Il n'y a pas grand-chose aux Blagis. Il y a un sentiment

d'insécurité. Des faits délictueux se produisent aux Blagis qui donnent un sentiment d'insécurité. Il y a aux Blagis des opérations assez visibles de trafic, ce qui n'est pas le cas dans les autres quartiers de la ville. La police nationale, seule compétente pour régler ces affaires le sait. Elle a d'ailleurs procédé à une opération très importante cet automne qui a permis d'interpeller une dizaine de personnes.

Je vous rappelle par ailleurs que le commissariat de Sceaux compte 80 postes contre 120 postes il y a dix ans. Comme l'a dit Isabelle, une trentaine de caméras de vidéosurveillance ont été installées aux Blagis par Hauts-de-Seine Habitat en partenariat avec la Ville. Ces systèmes ont une efficacité toute relative. Les caméras peuvent permettre de constater les infractions, mais derrière il ne se passe pas grand-chose et on ne peut généralement pas identifier les individus.

S'agissant de la taxe d'habitation, Isabelle a répondu.

Je veux quand même rappeler que l'on prend en compte le revenu moyen. Bien sûr, M. Campan, un nombre limité de foyers ont des revenus très élevés, ce qui fait augmenter la moyenne, d'autant plus que la ville compte pratiquement 25 % de logements sociaux, c'est-à-dire des familles ayant des revenus relativement faibles. Mais que voulez-vous que je vous dise ? Le système est ainsi fait. L'État ne fait pas de détail. Les statistiques mettent en évidence qu'il existe à Sceaux des foyers avec des revenus très élevés. L'État estime qu'ils doivent contribuer pour les autres. C'est ainsi que fonctionne le système. Et ce n'est pas complètement illogique.

M. Campan dit que l'on fait de l'autosatisfaction. Heureusement que nous le faisons. Vous ne le ferez pas pour nous. Si nous ne le faisons pas nous-mêmes, personne ne le fera. M. Lanier peut-être, une fois de temps en temps ? M. Lancrenon ? Pas beaucoup non plus.

Quant à la constance, je la reconnais dans notre démarche. On ne va pas réinventer des choses nouvelles. Nous avons en effet une politique constante. Je dois dire que les critiques ou les observations formulées par l'opposition municipale sont aussi assez constantes. Tout va donc bien. On fait chaque année notre petit échange et l'on continue.

S'agissant de l'augmentation des impôts, je suis désolé, M. Campan, mais c'est quand même assez simple à calculer. Il suffit de prendre les bases des impôts et de les multiplier par le différentiel des taux entre 2018 et 2017. Vous disposez des chiffres dans le rapport du budget 2017. Vous aurez les chiffres définitifs dans le compte administratif, les bases définitives n'étant pas aussi élevées que celles qui nous avaient été communiquées par les services fiscaux en début d'année 2018. Les bases ont baissé par décision législative ou administrative. Et ce n'est pas lié à la baisse de la taxe d'habitation voulue par le Président de la République. Ce sont en fait des exonérations qui ne sont pas compensées. On peut donc parfaitement calculer l'impact de la hausse des taux, et uniquement de la hausse des taux. Cet impact est de 1,7 M€. Le chiffre exact au centime près peut vous être donné, mais c'est de cet ordre.



Vous dites toujours que l'on ne prend pas en compte vos avis et vos propositions sur les projets. Je vous ferai la même réponse que tout à l'heure. Nous les prenons en compte. Nous écoutons toutes les propositions. Tout le monde écoute tout le monde ce soir. Cela ne se passe pas toujours ainsi dans les conseils municipaux. Mais ce n'est pas parce que nous les prenons en compte que nous allons les suivre.

Vous avez rappelé le coût de la mairie. Un rapport de la chambre régionale des comptes est paru sur cette opération qui a maintenant 13 ans sans conclure à une difficulté quelconque. Je n'ai plus tous les chiffres en tête. La dépense brute s'élevait à 18 M€, mais en réalité la charge pour la Ville a été de 9 ou 10 M€ en raison de l'apport de financements extérieurs.

S'agissant de la mutualisation, Isabelle l'a dit, pour mutualiser, il faut être au moins deux. Le gymnase des Bas Coquarts à Bourg-la-Reine est au maximum de sa capacité et le planning de notre gymnase des Blagis, dont les portes ouvriront à la fin de l'année et les extérieurs achevés en 2020, est déjà bien rempli, même s'il n'est pas complètement terminé. Il sera utilisé par les clubs de Sceaux, l'école des Blagis, peut-être l'école des Clos Saint-Marcel ainsi que des établissements secondaires avec lesquels nous sommes en discussion de convention. Cette installation est utile aux Scéens. Je ne vois pas pourquoi la ville de Bourg-la-Reine irait payer une installation qui ne lui est pas utile, ni pourquoi elle accueillerait des Scéens dans son gymnase alors qu'elle en a besoin pour ses administrés. Lorsque la mutualisation est possible, nous le faisons. Lorsqu'il n'y a pas d'opportunités, on ne le fait pas.

S'agissant de « Parlons ensemble de l'environnement », nous travaillons avec un marché global de conseil qui doit être de l'ordre de 200 000 euros sur quatre ans. C'est un marché qui existe déjà depuis plus d'un an.

S'agissant des bornes de recharge pour véhicules électriques, je suis d'accord. Nous verrons si cela ressort du débat. Si demain j'enlève des places de stationnement pour installer ces bornes, on me le reprochera. Si la demande vient de la population, les choses seront différentes. Que la population le demande. Ce sont d'ailleurs des systèmes relativement récents. Je crois que la Ville de Paris est en train d'en installer.

### **Patrice PATTEE**

Non. Il ne s'agit pas de nouvelles installations.

D'abord, on n'a pas démantelé les bornes Autolib' sur Sceaux. Elles sont mises en veille. À Paris, certaines bornes ont été réactivées pour permettre la recharge de véhicules électriques, et en particulier des opérateurs d'autopartage privés. Ce sont des opérations strictement privées à la différence d'Autolib' qui était une délégation de service public conduite par le syndicat Autolib ». Ces opérateurs privés ne s'intéressent qu'aux arrondissements où il y a du business à faire. Ils n'ont pas encore envisagé de passer le périphérique. On ne peut pas faire mieux.

**Catherine ARNOULD**

Je voudrais rappeler qu'il y a une quinzaine d'années, des Scéens jouaient au tennis à Bourg-la-Reine. J'étais à la mairie lorsque la ville de Bourg-la-Reine a dit qu'elle ne voulait plus des Scéens parce qu'elle remplissait son gymnase.

**M. le maire**

Vous avez tout à fait raison de le rappeler. Cela se passait aux Tennis bleus. Je crois qu'il y avait 6 courts de tennis. La ville de Bourg-la-Reine et son club ont réservé les installations aux seuls habitants de leur commune.

On a vécu une période compliquée sur les courts couverts, parce que personne n'en voulait. Et on a fini par les faire juste après les élections municipales de 2008. Décision en avril 2008 et couverture en octobre 2008. Et après, nous avons fait la deuxième il y a deux ou trois ans sans difficulté. Comme quoi, on aime beaucoup faire de grandes histoires sur de petites choses.

**Jean-Jacques CAMPAN**

En ce qui concerne Bourg-la-Reine, vous pouvez bien entendu dire ce que vous voulez, mais je peux aussi vous dire ce que j'ai entendu. L'ancien maire de Bourg-la-Reine à qui j'en avais parlé m'avait dit : pourquoi pas.

Vous dites une chose, j'en dis une autre. Mais il m'avait dit qu'il n'y était pas hostile et qu'il fallait le lui demander.

Je voudrais faire un peu d'arithmétique. Je ne suis pas titulaire de la médaille Fields de mathématiques, mais en 2017, d'après le site de Bercy, la taxe d'habitation et les impôts locaux ont rapporté 23,2 M€. Vous avez augmenté les taux d'environ 10 %. Cela fait à peu près 2,3 M€. Si vous dites maintenant que c'est uniquement l'impact des taux sans prise en compte de la revalorisation des bases, peut-être, mais le Scéen lambda regarde les euros. Je maintiens que l'ordre de grandeur n'est pas de 1,7 M€, mais de 2,2 M€.

**M. le maire**

Et je maintiens que l'augmentation des taux représente 1,7 M€.

**Thierry LEGROS**

M. le maire, vous n'avez pas répondu sur l'aspect pluriannuel des projections d'investissement.

**M. le maire**

Je n'ai pas répondu parce qu'elles ne sont pas dedans. Vous ferez un recours. Cela vous occupera. Cela ne vous dérangeait pas jusqu'à présent. Et aujourd'hui, cela vous dérange. C'est intéressant.

**Thierry LEGROS**

C'est faux. Nous avons eu une réunion l'année dernière avec Isabelle au cours de laquelle j'ai demandé exactement la même chose. Il y a donc une certaine constance. Et on ne rigole pas avec l'argent du contribuable.

**M. le maire**

Je ne rigole pas non plus, figurez-vous.

Je veux d'ailleurs vous dire qu'il ne risque pas de se passer grand-chose dans les années à venir sur le centre-ville, et notamment sur l'îlot Voltaire, contrairement aux peurs que vous véhiculez les uns et les autres. Même s'il y avait un grand et large consensus, compte tenu des difficultés administratives et juridiques de cette opération, vous ne verrez pas quoique ce soit avant peut-être 2021 en termes d'engagement financier et 2022 en termes de réalisation. Je vous rassure. Vous pourrez toujours admirer le merveilleux paysage du parking, les marronniers malades et le verso des immeubles tout à fait sympathiques et pittoresques du 71 et 73 rue Houdan. Profitez-en, vous avez le temps.

**Thierry LEGROS**

Je crois que la peur est entretenue par le manque de transparence.

**M. le maire**

La transparence est pourtant parfaite. Cela fait deux ans qu'on en parle. Mais vous ne participez pas à toutes les réunions, M. Legros.

**Thierry LEGROS**

Je veux vous rappeler une petite anecdote. Le 26 novembre a eu lieu une réunion d'information de tous les conseillers municipaux. On vous a demandé si vous connaissiez le promoteur. Et vous nous avez répondu négativement. Moins d'un mois plus tard, un permis de construire était signé.

**M. le maire**

Bien sûr que non.

D'abord, vous êtes parti en plein milieu de la réunion. Je ne discute pas avec les gens de mauvaise foi.

**Thierry LEGROS**

Nous sommes au moins deux à l'avoir entendu.

**M. le maire**

Vous êtes donc deux de mauvaise foi. Encore une fois, je ne discute pas avec les gens de mauvaise foi.

Les opérateurs immobiliers de cette opération sont Nacarat et Pitch. Ils sont connus depuis deux ans. Vous avez vu leur logo sur les transparents qui ont été diffusés. Je crois qu'il faut franchement travailler un peu plus si vous voulez être crédible.

Nous passons au vote sur la prise acte du débat d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras), 2 voix contre (Thierry Legros, Xavier Tamby) et une abstention (Christian Lancrenon).*

**XII- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

**XIII- COMMUNICATION DU MAIRE**

Pas de communication du maire

**XIV- DÉCISIONS DU MAIRE**

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

S'agissant de la décision 2018-215, vous dites mettre à disposition de l'EPF à titre gracieux le gymnase du Petit Chambord. Est-ce une manière de garder l'EPF à Sceaux ?

**M. le maire**

Pas du tout. Cela s'est toujours fait ainsi. De toute façon, je doute que les quelque 200 euros économisés puissent les inciter à rester à Sceaux. Ils disent qu'ils vont partir, mais ils sont toujours là. Ils ont même demandé à installer des locaux provisoires supplémentaires. Pour l'instant, ils sont là, mais ce n'est évidemment pas lié à la mise à disposition de ce gymnase.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

La deuxième question concerne la décision 2018-242 et le débat que nous avons eu tout à l'heure. Y a-t-il réellement eu une préemption ? Le promoteur avait apparemment déjà déposé un permis de construire. L'avez-vous refusé ? Avez-vous fait une préemption ? Normalement, la préemption doit être faite pour des raisons d'intérêt public. Quel est l'intérêt public en l'occurrence ?

Je vois par ailleurs qu'il y a un mandat pour une société d'avocats. Quels sont les risques encourus par la Ville ?

**M. le maire**

Il s'agit en effet du refus de la Ville d'accorder un permis de construire à la société Foncier Construction. Cette entreprise avait signé une promesse de vente. Je vous rappelle que la Ville n'est pas informée des promesses de vente et qu'elle ne peut exercer son droit de préemption que lors de la vente définitive. Elle est informée des projets lors du dépôt du permis de construire. J'ai refusé ce permis de construire pour différentes raisons, et notamment la non-intégration suffisante dans ce site bordé d'immeubles. Lorsque j'ai refusé ce permis de construire, l'établissement public foncier est rentré en négociation avec le Vatican pour acquérir le bien. Je crois qu'il y a eu une menace de préemption qui faisait partie de la négociation. Mais l'EPIFIF l'a acquis à titre amiable après négociation.

Il y a en effet un contentieux de la société Foncier Construction contre le refus de permis de construire. C'est en cours. Il y en aura peut-être d'autres, parce que j'ai été amené à refuser d'autres permis de construire. On reproche souvent qu'il se construit trop à Sceaux. Et pourtant, je refuse de nombreux permis de construire...

**Dominique DAUGERAS**

J'ai plusieurs questions.

La première porte sur la décision 2018-223. J'aimerais savoir ce que signifie cet euphémisme que je n'avais encore jamais vu : « *Des installations de distribution de l'heure* ». Est-ce qu'il s'agit d'horloges ? C'est une très jolie expression, mais je voudrais savoir ce que cela veut dire.

**M. le maire**

C'est un contrat d'entretien pour les horloges. Il y en a une dizaine un peu partout. C'est en effet une expression poétique.

**Francis BRUNELLE**

Ce n'est pas un euphémisme, Mme Daugeras.

**Dominique DAUGERAS**

Deuxième question concernant les décisions 2018-231 et 2018-243. La commune souscrit des contrats pour emprunter deux fois 2 M€. Mme Drancynous a dit tout à l'heure qu'il fallait profiter des taux d'intérêt faibles. Puis-je savoir quel est le montant des taux d'intérêt de ces emprunts ?

**Juliette BOUSQUET**

Le prêt contracté auprès de la Banque Postale est sur 20 ans à 1,57 % (à taux fixe). Le prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne est à 0,71 %.

**XV- QUESTIONS ORALES****Question orale de M. Hachem ALAOUI-BENHACHEM****Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

M. le maire, vous avez indiqué dans votre réponse à ma question du 20 décembre 2018 concernant le château de l'Amiral que l'assemblée générale des colotis s'est tenue le 10 décembre dernier et s'est prononcée dans le sens que la majorité municipale souhaitait.

Vous indiquez également que vous pensez qu'il y a peu de doute sur la volonté de la majorité qualifiée d'accepter avec enthousiasme cette opération.

J'ai pu consulter depuis le 20 décembre le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association du lotissement du château de l'Amiral. Force est de constater que, contrairement à ce qui a été indiqué, il n'y a pas eu de vote. La question n'était pas à l'ordre du jour et le quorum nécessaire n'était de toute façon pas respecté. J'ai également consulté les procès-verbaux de l'assemblée générale de mai 2018 de l'assemblée générale extraordinaire de septembre 2018 et n'y ai trouvé aucune trace d'un tel vote.

En outre, je tiens à préciser qu'à ce jour, l'association du château de l'Amiral ne représente qu'une petite fraction des 55 colotis (moins de la moitié).

D'où ma question : pourquoi procéder à l'application de l'article 442-11 alors que la Ville, colotie principale du lotissement, aurait dû demander un vote formel de l'ensemble des colotis dans le cadre de l'article 442-10 afin d'être en conformité avec le contrat de droit privé la liant aux autres colotis ?

Je reste par ailleurs favorable à l'opération envisagée pour l'Amiral à la condition que la voix des colotis soit respectée comme le prévoit l'article 442-10, ce qui n'est toujours pas le cas à ce jour et expose la ville à des risques de recours.

**M. le maire**

Merci M. Alaoui-Benhachem. En premier lieu, je tiens à rappeler que la procédure qui a été menée à l'égard du lotissement du château de l'Amiral s'inscrit dans le cadre de la démarche « Parlons ensemble du centre-ville », à laquelle vous avez participé, je l'espère. Je ne m'en souviens plus, mais sans doute. Elle vise à permettre la réalisation du projet d'Institut culinaire de France qui a remporté l'adhésion du public pour le rayonnement qu'il apporte à la ville à travers la création d'un Institut international, reflet du savoir-faire français en matière de gastronomie, son adéquation avec l'identité de Sceaux, ville étudiante qui promeut l'intégration du monde étudiant au sein de son territoire, les effets d'attraction et les synergies qu'il permet avec le centre-ville et son tissu commercial renommé pour ses commerces de bouche, l'ancrage local que propose l'Institut et son ouverture sur la ville avec un bistrot, un salon thé, un restaurant d'application, l'ouverture du jardin, l'organisation d'événements et ateliers grand public et enfin la restauration d'un élément de patrimoine symbolique pour les Scéens qui est le château de l'Amiral. Je précise à cette occasion, parce que j'ai entendu et lu beaucoup de choses ces derniers jours, que le château de l'Amiral n'a strictement aucune valeur historique. En réalité, le bâtiment a été reconstruit et modifié à plusieurs reprises. La charpente a été totalement refaite et pas du tout dans l'esprit d'origine. Il n'a donc aucune valeur historique. Lorsqu'il a été demandé sous pression des uns et des autres une étude d'inscription à l'inventaire des monuments de supplémentaires, la DRAC s'est même permis d'en rire. Ce n'est pas grave. Mais l'on peut que c'est un élément type pittoresque.

Le groupe Galileo Studialis s'est mobilisé depuis deux ans pour développer le projet de cet Institut culinaire à Sceaux sur un territoire et un site dont il a mis en avant les qualités pour ancrer son projet.

La réalisation de ce projet sur la parcelle concernée pouvait se heurter la rédaction de certaines dispositions du cahier des charges du lotissement. Je rappelle à cet égard que le lotissement du château de l'Amiral a été créé au début du XXe siècle, que son cahier des charges n'a pas été modifié depuis 1927, malgré plusieurs tentatives des colotis de le faire évoluer :

- ✓ en 1987, demande de maintien de l'opposabilité des règles du lotissement au regard du droit de l'urbanisme nécessitant de réunir une majorité des deux tiers.
- ✓ en 1991, demande de modification du cahier des charges nécessitant également une majorité des deux tiers.

Dans les deux cas, les majorités requises n'ont pu être réunies faute de pouvoir définir suffisamment précisément les limites du lotissement et sa surface. Le cahier des charges originel est en effet imprécis sur ce sujet. Les décisions prises sur le fondement de ces majorités ont été invalidées ainsi qu'en a jugé le tribunal administratif en 1995.

Compte tenu de ces incertitudes sur le périmètre du lotissement, il a été convenu d'échanger avec l'association des colotis, mais de ne pas faire évoluer les dispositions du cahier des charges sur la

base de l'article L442-10 du code de l'urbanisme. Cette procédure suppose en effet de réunir une majorité qualifiée de colotis, ce qui nécessite que cette majorité soit définie précisément. J'ai donc fait le choix de recourir aux dispositions de l'article L442-11 du code de l'urbanisme. Celles-ci disposent que, lorsque l'approbation d'un plan local d'urbanisme intervient postérieurement au permis d'aménager un lotissement, l'autorité compétente, à savoir le maire, peut, après enquête publique et délibération du conseil municipal, modifier tout ou partie du document du lotissement, et notamment le règlement et le cahier des charges, qu'ils soient approuvés ou non approuvés pour mettre en concordance ces documents avec le plan local d'urbanisme, au regard notamment de la densité maximale de construction résultant de l'application de l'ensemble des règles du document d'urbanisme.

Le fait que la Ville soit propriétaire d'un lot ne l'empêche absolument pas de recourir à ces procédures alternatives. Vous ne trouverez aucun texte disant le contraire, parce que cela ne relève pas de la même sphère de droit. Lorsque le maire modifie le cahier des charges, il le fait avec un pouvoir normatif. Le fait que la Ville soit par ailleurs « propriétaire privé » d'une partie du lotissement n'a rien à voir avec le pouvoir normatif du maire en la matière.

Cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique à travers laquelle l'ensemble des colotis ont pu s'exprimer. Ils ne l'ont pas forcément fait, mais ils ont pu s'exprimer et faire part de leurs observations. La procédure ne prévoit pas le vote des colotis, ces derniers pouvant s'exprimer pendant l'enquête publique. Ainsi qu'en a conclu le commissaire-enquêteur dans son rapport, les colotis qui sont venus s'exprimer ont majoritairement accepté la création de l'Institut culinaire de France, mais souhaitaient que les modifications du cahier des charges soient limitées aux seules nécessités du projet. Nous avons pris en compte ces remarques. Les règles du cahier des charges relatives à la densité des constructions et à leur nature ont été mises en concordance seulement pour les terrains du lotissement situés en bordure de la rue Houdan et dans le haut de la rue de Fontenay, hors zone pavillonnaire correspondant à la zone UAB du PLU.

Dans la partie pavillonnaire du lotissement, les règles relatives à la hauteur, l'emprise au sol, au caractère bourgeois des constructions, etc. ont été maintenues.

Lors de leur réunion du 20 décembre, les colotis présents ont confirmé leur adhésion à la mise en conformité du cahier des charges du lotissement confirmant ainsi la prise en compte des remarques qu'ils avaient émises. Cette position n'était pas juridiquement nécessaire, mais reste néanmoins importante dans le soutien qu'elle exprime à un projet d'intérêt général pour notre ville.

### **Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN**

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

La question concerne l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.



J'ai déjà attiré votre attention sur l'absence de transparence relative aux délibérations de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris.

Les ordres du jour sont invisibles aux Scéens sauf à écarquiller les yeux pour distinguer un petit format A4 apposé quelques jours avant la réunion sur les panneaux municipaux. Le site de la ville ne publie rien sur l'activité de cette strate administrative inutile et antidémocratique, car non élue au suffrage universel.

Cette strate administrative a voté le 25 septembre 2018 une modification simplifiée n° 1 du PLU de septembre 2016. Il a fallu attendre le 4 janvier 2019, soit plus de trois mois, pour voir apparaître cette délibération et ses annexes sur le site de la ville. Et en prime avec des mentions plus qu'ambiguës, à savoir :

*PLU approuvé par délibération du conseil municipal de la ville de Sceaux le 12 février 2015,*

*Révisé par délibération du conseil de territoire le 27 septembre 2016*

*Modifié le 24 juin 2015, 17 décembre 2015 et le 25 septembre 2018.*

*Mis à jour le 3 février 2017 et le 4 janvier 2019.*

On ne sait donc pas si la modification du 25 septembre 2018 est simplifiée ou non. D'où de futurs malentendus garantis.

Par ailleurs la notion de mise à jour est trompeuse, car elle peut laisser entendre qu'il y a eu modification du PLU lui-même. Il faudrait écrire « publier » au lieu de « mis à jour ».

Quant au site de l'EPT, son indigence n'a d'égale que son inutilité. Les annexes de la délibération du 25 septembre n'apparaissent même pas.

Quand allez-vous publier les décisions de l'EPT en temps réel sur le site de la ville et faire modifier ces mentions ambiguës sur le PLU de Sceaux ?

Si l'EPT ne veut pas publier ses décisions en temps réel, quand allez-vous, en tant que vice-président de cette strate, déposer une motion pour réclamer qu'elles le soient ?

### **M. le maire**

Ainsi que cela est rappelé sur le site Internet de la ville, dans la rubrique urbanisme, l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris est compétent depuis 2016 en matière de plan local d'urbanisme. Je vous rappelle que ce n'est pas lié à une volonté particulière, mais à l'application de la loi. C'est donc cet établissement qui a finalisé la procédure de révision du plan local d'urbanisme approuvée le 27 septembre 2016 par le conseil de territoire et en vigueur à ce jour.

En ce qui concerne la mise à jour, cette appellation est celle du code de l'urbanisme, article R 153–18, notamment pour la mise à jour des annexes et plus particulièrement du plan des servitudes d'utilité publique. Le site Internet de l'établissement public Vallée Sud – Grand Paris expose quant

à lui qu'une procédure de modification simplifiée n° 1 a été engagée le 20 avril 2018 et que la modification simplifiée n° 1 a été approuvée par délibération du conseil de territoire du 25 septembre 2018. La situation est donc parfaitement claire sur le point de savoir qui est compétent quant au PLU et sur le fait qu'une modification simplifiée est intervenue.

Le maire restant compétent en matière d'attribution des permis de construire, les porteurs de projets recherchent généralement les dispositions en vigueur sur le site de la ville. C'est pourquoi ces dispositions y sont aujourd'hui publiées.

Si vous avez des suggestions à faire à l'établissement public territorial, je vous invite à vous adresser directement à son président qui, sans aucun doute, vous apportera la réponse qu'il souhaite. Vous pouviez d'ailleurs le faire à une réunion à laquelle étaient conviés tous les élus municipaux du territoire et qui s'est tenue mardi dernier. J'espère que vous l'avez fait.

### **Question orale de Mme Claude DEBON**

#### **Claude DEBON**

Je reviens sur le coût du déficit d'Autolib' pour la Ville.

Selon l'article du journal Le Monde, daté du 16 janvier 2019, une facture de 235 millions d'euros a été adressée en septembre 2018 au syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole dont Sceaux fait partie.

Les négociations conduites depuis des mois ne semblent pas aboutir.

Où en est-on pour les communes hors Paris ? À combien estimez-vous aujourd'hui le coût à venir des cinq stations de la ville ?

#### **M. le maire**

Je vous précise que la Ville n'est actuellement pas sollicitée pour une contribution financière en relation avec des sommes qui seraient éventuellement réclamées par le groupe Bolloré au syndicat Autolib' au titre du déficit d'exploitation du service.

J'ai cru comprendre, mais sans aucune certitude, qu'un comité de conciliation a été saisi pour se prononcer sur le différend entre le syndicat et le délégataire. Je crois qu'il y a même plusieurs mois que ce comité de conciliation essaie de se constituer, mais il n'y a pas d'accord sur la composition. C'est du moins ce qu'il me semble. Je lis Le Monde aussi de temps en temps.

Si vous souhaitez des précisions, je vous invite à saisir Mme Catherine Bharati Elbaz, présidente du syndicat Autolib' Vélib' Métropole et par ailleurs adjointe à la maire de Paris.

**Question orale de Mme Dominique DAUGERAS****Dominique DAUGERAS**

Il s'agit de nouveau du futur Institut culinaire de France au château de l'Amiral et de l'exposition de la maquette.

Nous vous avons déjà interpellé sur l'absence de maquette à l'échelle qui aurait permis aux Scéens de vraiment comprendre le projet. Maquette analogue à celles exposées l'an dernier au pavillon de l'Arsenal à Paris pour les autres projets (curieusement, il n'y en avait pas pour le projet retenu de Sceaux). Les dessins d'architecte publiés dans Sceaux Mag en octobre dernier étaient totalement insuffisants.

Ce n'est que pour avril prochain que vous annoncez l'ouverture d'une Maison du Projet dans laquelle seule une maquette numérique sera présentée.

Quand présenterez-vous la maquette physique en 3D, que de nombreux Scéens attendent, seule susceptible de donner aux Scéens une idée valable de ce projet qui suscite bien des interrogations ?

**M. le maire**

Il y a une grande constance entre Mme Daugeras et Mme Debon, puisque vous m'avez posé à peu près les mêmes questions le 20 décembre 2018. Je vais donc vous redire à peu près la même chose.

Je vous rappelle que ce projet portant sur le secteur de la place du Général de Gaulle fait l'objet depuis deux ans d'une démarche d'échanges et de coconstruction avec les habitants. En février 2017, la démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a en effet été lancée auprès des habitants et usagers du centre-ville de Sceaux afin de réfléchir de façon collective à l'avenir de cet espace. Les Scéens ont ainsi échangé lors des 18 rencontres publiques qui leur ont été proposées.

Au même moment, la ville de Sceaux a été sélectionnée parmi 57 sites dans le cadre de l'appel à idées « Inventons la métropole du Grand Paris ». Les équipes candidates ont été invitées par la Ville à se rendre aux différentes réunions publiques pour prendre connaissance des attentes et des enjeux exprimés par les habitants sur l'avenir de leur centre-ville.

À l'occasion des ateliers citoyens, un habitant a suggéré l'idée de faire se rencontrer les Scéens et les équipes candidates afin de confronter le regard de l'utilisateur au regard de l'expert. Partant de cette remarque, la Ville de Sceaux a donc organisé la rencontre « Les Scéens inventent le Grand Paris ». Sceaux a été la seule ville à présenter en avant-première aux habitants les propositions de l'appel à idées « Inventons la métropole du Grand Paris » parmi les 57 sites sélectionnés. Près de 300 personnes sont donc venues assister à cette rencontre ici même, un groupe d'habitants issus de la démarche s'est constitué pour interroger les équipes et poursuivre l'esprit de la concertation participative. Cette démarche se poursuit toujours sous la forme d'ateliers.

Le projet portant sur l'îlot du parking de la place du Général de Gaulle est en effet très loin d'être arrêté et ne fera pas l'objet d'un permis de construire à brève échéance, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il n'est donc pas véritablement possible de comparer différents projets retenus dans le cadre de l'appel à idées et la démarche spécifique mise en œuvre à Sceaux. Le projet d'Institut culinaire de France a fait l'objet d'une présentation précise lors de différentes réunions parmi lesquelles celle du 29 novembre 2018. Outre l'aspect architectural et les volumes que vous évoquez dans votre question, c'est surtout le contenu de ce projet, son ambition et son ouverture sur la ville qui méritent l'attention des Scéens. La Maison du Projet qui ouvrira début avril constituera un prolongement de la démarche engagée. Elle sera ouverte à tous et permettra de revenir sur l'ensemble de ces éléments et de donner toutes les informations nécessaires, informations qui naturellement évolueront au fur et à mesure de l'évolution de la conception du projet qui, comme je le dis à nouveau, n'est pas arrêté. Elle sera arrêtée lorsqu'il y aura des permis de construire. Je parle évidemment de l'îlot Voltaire, un permis de construire ayant été effectivement accordé pour ce qui concerne l'Institut culinaire.

Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autres questions, M. Campan.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je dois vous reconnaître une très grande qualité dans l'art de botter en touche.

**M. le maire**

M. Campan, il n'y a pas de débat sur les questions orales. Soit votre intervention concerne autre chose, soit on lève la séance.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je vous pose la question. Vous avez répondu qu'il y avait toutes les informations sur le site l'EPT. C'est faux !

**M. le maire**

Je vous ai répondu.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Mais c'est faux !

**M. le maire**

Cela relève du président de l'EPT. Adressez-vous à lui.

Mes chers collègues, la séance est levée.

C'est la Saint-Valentin et je vais dîner avec mon épouse.

Merci.

*La séance du conseil municipal est levée à 22 h 40.*